

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2094

9 novembre 2006

SOMMAIRE

A.D.L. S.A., Strassen	100498	Iris Securities Luxembourg S.A., Luxembourg	100497
A.D.L. S.A., Strassen	100498	Iserry Lux, S.à r.l., Luxembourg	100467
ABF European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	100494	LSF5 Giga Investments II, S.à r.l., Luxembourg	100499
Accenture S.C.A., Luxembourg	100495	LSF5 Giga Investments, S.à r.l., Luxembourg	100497
Andreosso S.A., Alzingen	100472	Marianne 2000, S.à r.l., Luxembourg	100471
Andromède Holding S.A., Luxembourg	100505	Matterhorn Partners, S.à r.l., Luxembourg	100468
Anirek Holding S.A., Luxembourg	100502	Media Tele S.A., Bertrange	100512
Article S.A., Luxembourg	100496	Mollin S.A.H., Mamer	100501
Asoro S.A., Luxembourg	100510	Mortgage Holdings S.A., Luxembourg	100499
Basic System Lux, S.à r.l., Belvaux	100510	Nouvelle Luxlait Produits, S.à r.l., Luxembourg	100468
Basic System Lux, S.à r.l., Belvaux	100511	Novell Luxembourg, S.à r.l., Strassen	100509
Bautec, S.à r.l., Remich	100467	Office Rental Luxembourg S.A., Münsbach	100472
Blackheath Holdings, S.à r.l., Schuttrange	100471	OPNS, Optical Product, Networks & Software S.A., Windhof	100472
BM Lux S.A., Mamer	100500	Pani S.A.H., Luxembourg	100510
BNP Paribas S.A., Luxembourg	100470	Pfizer Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	100467
Bovia Living, S.à r.l., Luxembourg	100495	REU Lux 1, S.à r.l., Luxembourg	100469
Captiva 2 Johannes, S.à r.l., Luxembourg	100503	REU Lux 2, S.à r.l., Luxembourg	100470
Captiva 2 Johannes, S.à r.l., Luxembourg	100505	Rebrifi S.A.H., Luxembourg	100501
Carré-Immo S.A., Luxembourg	100500	RS Portfolio Conseil S.A., Luxembourg	100498
Central Europe Investment S.A., Luxembourg	100466	Scaff Logistics S.A., Luxembourg	100502
CitiMoney S.A., Luxembourg	100512	Seelux S.A., Luxembourg	100468
Core Capital Management S.A., Luxembourg	100500	Société Psychanalytique du Luxembourg, A.s.b.l., Soparv International S.A., Luxembourg	100466
DSW-Lux AG, Bridel	100471	Sudgaz S.A., Esch-sur-Alzette	100503
Eda Limited S.A., Luxembourg	100467	Syrdall Properties S.A., Münsbach	100494
Emporio International, S.à r.l., Luxembourg	100494	Tango S.A., Bertrange	100509
Everyday Media S.A., Bertrange	100511	Tawba S.C.I., Luxembourg	100508
Everyday Prod S.A., Bertrange	100511	TIA Europe S.A., Luxembourg	100469
Extensa Participations II, S.à r.l., Luxembourg	100470	Transped, G.m.b.H., Luxembourg	100472
FCM Finance S.A.H., Luxembourg	100502	U-Insure-U.Com, S.à r.l., Luxembourg	100469
Ferrera, S.à r.l., Luxembourg	100495	United Fund Management S.A., Luxembourg	100501
GER LOG 2 S.A., Luxembourg	100473	Vulcan SubHoldings Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	100468
General Beauty, Doncols	100506	Wally S.A.	100497
Heiko Luxembourg, G.m.b.H., Garnich	100502	Waterview, S.à r.l., Luxembourg	100498
I.T.M.A. S.A., I.T. & Management Associates S.A., Windhof	100495	Werner S.A., Luxembourg	100496
Incypher Holding S.A.	100466	(La) Zitouna, S.à r.l., Strassen	100499
Interieur Bauwens S.A., Strassen	100499		
International Sponsoring Finance and Consulting S.A. - (I S F and C), Luxembourg	100496		

100466

INCYPHER HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 77.147.

Le siège social de la société INCYPHER HOLDING S.A. (R.C.S. Luxembourg B 77.147) a été dénoncé avec effet au 29 décembre 2005 par la FIDUCIAIRE CH INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101372.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 98.538.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société datées du 30 août 2006 que:

- Mme Sonja Linz, née à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 avril 1958, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg,

- M. Georges Deitz, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 juin 1958 ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg,

- M. Pascal Noël, né à Thionville (France), le 31 mai 1962, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

ont été nommés administrateurs de la Société en remplacement de M. Jan Rottiers, M. Alain Lam et M. David De Marco, tous trois démissionnaires.

Le mandat des nouveaux administrateurs expire à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102772.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

SOCIETE PSYCHANALYTIQUE DU LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

R. C. Luxembourg F 309.

Modification des statuts

Les modifications suivantes ont été apportées aux statuts:

Titre III.- Assemblée générale

Art. 10. La cotisation et la date de son échéance sont fixées par l'assemblée générale annuelle.

Art. 11. L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs. Les membres associés et les membres honoraires peuvent être présents.

Elle est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, au cours du premier trimestre, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit au conseil.

Titre IV.- Administration

Art. 15. Le conseil se réunit toutes les fois que l'intérêt de l'association l'exige ou sur demande de la majorité de ses membres. Il sera convoqué par le président ou par son délégué.

Le conseil ne peut valablement délibérer que si 2/3 de ses membres au moins sont présents. Toute décision sera prise à la majorité simple des membres.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de solliciter la présence d'un non-membre du Conseil d'Administration et lui réserve le droit d'une voix délibérative pour autant que celui-ci soit un membre actif de la Société.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06901. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104007.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

EDA LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.236.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Signature.

(103842.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

ISERRY LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 101.832.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel

Manager

(103897.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

BAUTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 31, rue de Macher.
R. C. Luxembourg B 94.812.

Extrait d'une Cession de parts du 1^{er} septembre 2006

Il résulte d'un acte de cession de parts reçu par le notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 1^{er} septembre 2006, concernant la société BAUTEC, S.à r.l., ayant son siège à L-5550 Remich, 31, rue de Macher, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94.812, que:

1) Gianluca Zambito, maître-maçon, demeurant à D-66333 Völklingen, Schwalbenstrasse 40, cède à Pasqualino Zambito, maître-maçon, demeurant à D-66333 Völklingen, Schwalbenstrasse 40, les vingt-cinq parts sociales (125) de ladite société dont il est propriétaire.

2) Pasqualino Zambito accepte la démission de Gianluca Zambito.

3) Il se nomme gérant unique de la société.

4) La société est engagée par la signature du gérant.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 septembre 2006.

R. Arrensdorff

Notaire

(103936.3/218/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

PFIZER ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.100.100,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 50.712.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance que:

Monsieur Ciaran Keaney, en sa qualité de gérant de la Société, a changé d'adresse et réside désormais au Gladiolos 15, Mojadillas, Valdemorillo SP-28210 Madrid avec effet au 31 août 2006;

Et que:

Monsieur Louis Meert, en sa qualité de gérant de la Société, a changé d'adresse et réside désormais au 51, avenue J.F. Kennedy, Rond Point du Kirchberg, L-1855 Luxembourg avec effet au 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER ENTERPRISES, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103995.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

100468

SEELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 13, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 98.244.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(103959.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

VULCAN SubHoldings LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R. C. Luxembourg B 103.450.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 août 2006

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

- clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Deuxième résolution

- les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société, MERCURIA SERVICES une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.840.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Pour VULCAN SubHoldings LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104010.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

NOUVELLE LUXLAIT PRODUITS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 27, boulevard Marcel Cahen.
R. C. Luxembourg B 108.424.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour la société

C. Steinmetz

Gérant

(104027.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

MATTERHORN PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 73.509.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Signature.

(104050.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

U-INSURE-U.COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 75.298.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 11 juillet 2006

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire que:

L'assemblée a décidé de nommer aux fonctions de second gérant de la société, Monsieur Piotr Jacek Kukla, né le 26 juin 1958 à Bydgoszcz, Pologne, avec adresse professionnelle à Obrechtstraat 112, 2517 VX s-Gravenhage, Pays-Bas pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour U-INSURE-U.COM, S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104025.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

TIA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.603.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du conseil d'administration du 21 juin 2006 que Monsieur Carlo Villa, demeurant Via G. de Grassi, 4, 20123 Milan, a été nommé comme nouvel administrateur de catégorie A, en remplacement de Monsieur Pier Luigi Fabiano, administrateur démissionnaire. Monsieur Carlo Villa terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104029.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

SOPARV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.297.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2006 que H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de AUDIEX S.A., commissaire démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104030.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

REU LUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 117.558.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 septembre 2006

Est nommé gérant avec effet au 19 septembre 2006, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mark Rattigan, avocat, demeurant au 33, Cavendish Square, W1G0PW Londres, Grande-Bretagne, en remplacement de M. Gordon Edward Christopher Fell, démissionnaire.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104031.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

REU LUX 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 117.673.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 septembre 2006

Est nommé gérant avec effet au 19 septembre 2006, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mark Rattigan, avocat, demeurant au 33, Cavendish Square, W1G0PW Londres, Grande-Bretagne, en remplacement de M. Gordon Edward Christopher Fell, démissionnaire.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05939. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104032.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

BNP PARIBAS, Société Anonyme,

Succursale de Luxembourg.

Siège social: 75009 Paris, 16, boulevard des Italiens.

Adresse de la succursale: L-2087 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 23.968.

—
La direction de la succursale de Luxembourg est assurée, depuis le 1^{er} janvier 2005, par les personnes suivantes:

Monsieur Eric Martin,

Monsieur Yvan Juchem.

Les deux personnes désignées ci-dessus doivent signer conjointement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

A. de Wazieres / D. Postal

Mandataire sub-délégué / Mandataire sub-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104033.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

EXTENSA PARTICIPATIONS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 103.620.

—
Etant donné:

- que suite à l'acte du 14 mars 2006 reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, la société LEASINVEST PARTICIPATIONS I, S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 103.645), associée de la société EXTENSA PARTICIPATION II, S.à r.l., a changé sa dénomination en EXTENSA PARTICIPATION I, S.à r.l.;

- que suite à l'acte du 14 mars 2006 reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, la société LEASINVEST LUXEMBOURG S.A. (R.C.S. Luxembourg B 72.621), associée de la société EXTENSA PARTICIPATION II, S.à r.l., a changé sa dénomination en EXTENSA LUXEMBOURG S.A.;

l'intégralité du capital de la société EXTENSA PARTICIPATION II, S.à r.l. est dorénavant détenu comme suit:

- EXTENSA PARTICIPATIONS I, S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 103.645), quatre cent quarante-six (446) parts sociales,

- EXTENSA LUXEMBOURG S.A. (R.C.S. Luxembourg B 72.621), cinquante (50) parts sociales.

Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104034.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

100471

MARIANNE 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 101.960.

A la suite de la cession de parts sociales intervenue par acte sous seing privé et signé entre parties le 30 septembre 2004, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

- HOWARD CAPITAL CORP., établie à TORTOLA (B.V.I.), Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town	160 parts
Total: cent soixante parts sociales	160 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour la société
Signature
Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104035.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

DSW-LUX AG, Société Anonyme.

Siège social: L-8120 Bridel, 31, rue Biergerkraeiz.
R. C. Luxembourg B 106.253.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de DSW-LUX AG (la Société) tenue à Luxembourg le 8 décembre 2005

L'Assemblée a révoqué Monsieur Michel Weisen de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 8 décembre 2005.

L'Assemblée a décidé de nommer Karina Chromincga, employée privée, demeurant au 84, rue du Neudorf, L-2222 Luxembourg, nouvel administrateur de la Société. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
DSW-LUX AG
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104037.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

BLACKHEATH HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 119.330.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 23 août 2006 que M. Alex van Zeeland (employé privé), dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, a cédé 374 parts sociales de la Société BLACKHEATH HOLDINGS, S.à r.l. à la société PROMINENT SERVICES LIMITED (société enregistrée à British Virgin Islands sous le numéro 1038082), ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et 126 parts sociales à la société WATSONS PROPERTIES LIMITED (société enregistrée à British Virgin Islands sous le numéro 659787), ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société BLACKHEATH HOLDINGS, S.à r.l. sont réparties comme suit: Alex van Zeeland ne détient désormais plus aucune part; PROMINENT SERVICES LIMITED détient 374 parts et WATSONS PROPERTIES LIMITED détient 126 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
A. van Zeeland

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104040.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

OFFICE RENTAL LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, 1, Parc d'Activités Syrdall.

H. R. Luxemburg B 101.273.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 18. September 2006

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, Ihre Mandate enden anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2006 zu beschließen hat:

- Herr Robert Schintgen, Privatbeamter, wohnhaft in 113, rue de Bridel, L-7217 Bereldange;
- Herr Herbert Müller, Diplom-Ingenieur, Vorsitzender, wohnhaft in 14, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut;
- Herr Joachim Albert Wörz, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in 47, avenue Pasteur, L-2311 Luxemburg;
- Herr Frank Nimax, Privatbeamter, wohnhaft in 21B, Cité Patton, L-9069 Ettelbrück.

Zum Aufsichtskommissar wird AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxemburg, gewählt. Sein Mandat endet ebenfalls anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2006 zu beschließen hat. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, den 19. September 2006.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104038.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

TRANSPED, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxemburg B 30.772.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(104042.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

ANDREOSSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5819 Alzingen, 8, rue de l'Eglise.

R. C. Luxemburg B 17.196.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Alzingen en date du 25 août 2006

Les mandats de:

Marie-Thérèse Andreosso,

Flora Andreosso,

Daniel Andreosso,

en tant qu'administrateurs et celui de Alex. Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104046.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

OPNS, OPTICAL PRODUCT, NETWORKS & SOFTWARE, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R. C. Luxemburg B 90.223.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104052.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

GER LOG 2 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 113.076.

In the year two thousand six, on the sixth day of September.

Before M^e Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 2 S.A., a company originally incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée by a deed of M^e André-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2005 and then turned by virtue of a deed of M^e Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 8 March 2006, into a société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 113.076 (hereinafter referred to as the «Company»).

The extraordinary general meeting was presided by Ms Samia Rabia, avocat à la Cour, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Danielle Kolbach, Avocat à la Cour, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Audrey Jarretton, juriste, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-) divided into two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) shares of category A («A Shares») and eight hundred and twenty-two (822) shares of category B («B Shares») being together with shares A the «Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Decision to convert one hundred and sixty-two (162) B Shares held by IG LOG 2, S.à r.l., with registered office at L-2320 Luxembourg 69, boulevard de la Pétrusse, duly registered with the Luxembourg trade register under the number B 117.030, into one hundred and sixty-two (162) A Shares, having the same rights and obligations as the existing A Shares, so that the share capital of the Company is represented by two thousand six hundred and forty (2,640) A Shares and six hundred and sixty (660) B Shares;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million three hundred eighty-six thousand and six hundred and fifty Euro (EUR 1,386,650.-) by the issuance of one hundred and ten thousand nine hundred and thirty-two (110,932) new A Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and twenty-seven thousand seven hundred and thirty-three (27,733) new B Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-) represented by two thousand six hundred and forty (2,640) A Shares and six hundred and sixty (660) B Shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, to one million four hundred and nineteen thousand six hundred and fifty Euro (EUR 1,419,650.-) represented by one hundred thirteen thousand five hundred and seventy-two (113,572) A Shares and twenty-eight thousand three hundred and ninety-three (28,393) B Shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each;

3. Subscription by IG LOG 2, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Shareholder A») of one hundred ten thousand nine hundred and thirty-two (110,932) new A Shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to one million one hundred and nine thousand three hundred and twenty Euro (EUR 1,109,320.-);

4. Subscription by UBERIOR EUROPE LIMITED, a company incorporated under the laws of Scotland and having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, Scotland («Shareholder B») of twenty-seven thousand seven hundred and thirty-three (27,733) new B Shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and in consideration of a cash contribution amounting to two hundred and seventy-seven thousand three hundred and thirty Euro (EUR 277,330.-);

5. Subsequent amendments of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of share capital and the conversion of the 162 Shares B in 162 Shares A;

6. Restatement of the articles of association of the Company;

7. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes;

8. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to convert one hundred and sixty-two (162) B Shares held by IG LOG 2, S.à r.l., with registered office at L-2320 Luxembourg 69, boulevard de la Pétrusse, duly registered with the Luxembourg trade reg-

ister under the number B 117.030, into one hundred and sixty-two (162) A Shares, having the same rights and obligations as the existing A Shares, so that the share capital of the Company is represented by two thousand six hundred and forty (2,640) A Shares and six hundred and sixty (660) B Shares.

Second resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one million three hundred eighty-six thousand and six hundred and fifty Euro (EUR 1,386,650.-) by the issuance of one hundred and ten thousand nine hundred and thirty-two (110,932) new A Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and twenty-seven thousand seven hundred and thirty-three (27,733) new B Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-) represented by two thousand six hundred and forty (2,640) A Shares and six hundred and sixty (660) B Shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, to one million four hundred and nineteen thousand six hundred and fifty Euro (EUR 1,419,650.-) represented by one hundred thirteen thousand five hundred and seventy-two (113,572) A Shares and twenty-eight thousand three hundred and ninety-three (28,393) B Shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

Third resolution

The general meeting resolved that the Company will issue one hundred then thousand nine hundred and thirty-two (110,932) new A Shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing A Shares.

The new A Shares will be issued against a payment in cash of one million one hundred and nine thousand three hundred and twenty Euro (EUR 1,109,320.-) fully paid in by the Shareholder A.

The general meeting resolved that the Company will issue twenty-seven thousand seven hundred and thirty-three (27,733) B Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing B Shares.

The new Shares B will be issued against a payment in cash of two hundred seventy-seven thousand three hundred and thirty Euro (EUR 277,330.-) fully paid in by the Shareholder B.

Subscription and payment

Further appeared Ms Samia Rabia, avocat à la Cour, residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Shareholder A by virtue of a power of attorney granted on 18 August 2006.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder A, prenamed, one hundred and ten thousand nine hundred and thirty-two (110,932) new A Shares and to make payment in full and in cash for such new A Shares, in an aggregate amount of one million one hundred and nine thousand three hundred and twenty Euro (EUR 1,109,320.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue one hundred and ten thousand nine hundred and thirty-two (110,932) new A Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Thereupon the shareholders resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot one hundred and ten thousand nine hundred and thirty-two (110,932) new A Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Consequently, the Shareholder A will hold one hundred thirteen thousand five hundred and seventy-two (113,572) A Shares of the Company.

Further appeared Mrs Danielle Kolbach, Avocat à la Cour, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Shareholder B by virtue of a power of attorney granted on 24 August 2006.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder B, prenamed, twenty-seven thousand seven hundred and thirty-three (27,733) new B Shares and to make payment in full and in cash for such new B Shares in an aggregate amount of two hundred seventy-seven thousand three hundred and thirty Euro (EUR 277,330.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue twenty-seven thousand seven hundred and thirty-three (27,733) new B Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Thereupon the shareholders resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot twenty-seven thousand seven hundred and thirty-three (27,733) new B Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Consequently, the Shareholder B will hold twenty-eight thousand three hundred and ninety three (28,393) B Shares of the Company.

It results from a blocking certificate issued by the bank DEXIA BIL LUXEMBOURG, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg that the amount of one million three hundred eighty-six thousand and six hundred and fifty Euro (EUR 1,386,650.-) is blocked on the Company's bank account in relation to the present increase of share capital.

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend the Article 5 paragraph one of the article of association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

«Art. 5. Share Capital

5.1 The subscribed capital of the Company is set at one million four hundred nineteen thousand six hundred and fifty Euro (EUR 1,419,650.-), represented by one hundred forty-one thousand nine hundred sixty-five (141,965) shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, divided into one hundred thirteen thousand five hundred seventy-two (113,572) class A shares (the «A Shares») and twenty-eight thousand three hundred ninety-three (28,393) class B shares (the «B Shares») and, together with the A Shares, hereinafter the «Shares».)»

Fifth resolution

The shareholders of the Company resolve to amend the articles of association of the Company.

As a result the shareholders of the Company consequently resolve to restate the articles of association of the Company as follows:

«Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name

There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of GER LOG 2 S.A. (the «Company»).

Art. 2. Registered Office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the «General Meeting»), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»).

2.2 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Objects

4.1 The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of assets as they may be composed from time to time.

4.2 The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations. The Company shall manage its portfolio from Luxembourg including assets located in another jurisdiction.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.4 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the real estate it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

4.5 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.6 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Art. 5. Share Capital

5.1 The subscribed capital of the Company is set at one million four hundred nineteen thousand six hundred and fifty Euro (EUR 1,419,650.-), represented by one hundred forty one thousand nine hundred and sixty five (141,965) shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, divided into one hundred thirteen thousand five hundred seventy two (113,572) class A shares (the «A Shares») and twenty eight thousand three hundred ninety three (28,393) class B shares (the «B Shares») and, together with the A Shares, hereinafter the «Shares»).

Each holder of A Shares shall be an A Shareholder (each an «A Shareholder») and each holder of B Shares shall be a B Shareholder (each a «B Shareholder», and together with the A Shareholders, hereinafter the «Shareholder(s)»).

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 The Shares of the Company shall be in registered form.

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

6.3 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time (regardless of their class) at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act»).

6.6 Transfer of Shares

6.6.1 No Share shall be transferred by any Shareholder otherwise than in accordance with these Articles provided that the provisions of this Article 6.6 and Articles 6.7, 6.10, 6.11 and 6.12 shall not apply in relation to:

(a) the transfer by any Shareholder of all or any of its Shares to any of its associates (an «Associate», the term Associate meaning, in relation to a corporate entity, a direct or indirect wholly-owned subsidiary or direct or indirect parent company which directly or indirectly owns all the shares in the relevant corporate entity or which is a direct or indirect wholly-owned subsidiary of the direct or indirect parent company which directly or indirectly owns all the shares in the relevant corporate entity), provided that before the transferee ceases to be an Associate of the transferor the transferee shall transfer those Shares to the transferor or to another Associate of the transferor, failing which the rights to income and capital and the voting rights attributable to the Shares shall be suspended until such time as those Share are so transferred to the original transferor or to an Associate thereof; or

(b) the transfer of any Share pursuant to the enforcement of any security interests of any bank or other lender or any nominee thereof which secure or otherwise relate to any borrowings or other indebtedness of the Company or any of its subsidiaries to such bank or other lender or any nominee thereof; or

(c) the transfer of any Share pursuant to a Reorganisation Notice (as such term is defined in Article 6.13).

6.6.2 Subject only to the provision of Article 6.6.1, no Share shall be transferred by any Shareholder:

(a) until the third anniversary of the date of incorporation of the Company, without the prior written consent of the holder or holders of a majority of the A Shares other than pursuant to a transfer under Article 6.6.1(a), 6.6.1(b), 6.10, 6.11 or 6.12; or

(b) without limitation to paragraph (a) above:

(i) unless and until the rights of pre-emption hereinafter conferred have been complied with; and

(ii) unless the requirements of Article 6.10.2 have been complied with (in circumstances where Article 6.10 applies) or the requirements of Article 6.11.2 have been complied with (in circumstances where Article 6.11 applies).

6.6.3 Provided that and for so long as the A Shareholder has granted security rights over the A Shares, if the B Shareholder transfers the B Shares to a transferee who is not a member of HBoS Group (the «B Transferee»), the B Shareholder shall procure that the B Transferee will grant upon transfer the same security rights over the B Shares (and to the same party) as the security rights granted by the A Shareholder over the A Shares. Any transfer made in violation of this clause shall be void and shall not be registered in the Company's share register.

6.6.4 Provided that and for so long as the A Shareholder has granted security rights over the A Shares, if the B Shareholder is not or ceases to be a member of HBoS Group, the B Shareholder shall grant the same security rights over the B Shares (and to the same party) as the security rights granted by the A Shareholder over the A Shares. Any B Shareholder who fails to comply with this clause shall not be entitled to receive any dividends and any dividends declared and payable to such B Shareholder shall be blocked until the B Shareholder complies with this clause.

6.6.5 In Articles 6.6.3 and 6.6.4 above and in Article 19.5 below, HBoS Group means HBoS PLC and any of its subsidiaries from time to time.

6.7 Permitted Transfers

6.7.1 Subject to Articles 6.6.1 and 6.6.2, any person (a «Proposing Transferor») proposing to transfer any or all of its Shares («Sale Shares») shall give notice of such proposal in writing (a «Transfer Notice») to the Company stating the number of Sale Shares the Proposing Transferor wishes to transfer, the person to whom the Proposing Transferor proposes to transfer the Sale Shares (the «Proposed Transferee») and the proposed price to be paid for the Sale Shares. The Transfer Notice shall be accompanied by the Proposing Transferor's share certificate(s) in respect of the Sale Shares which are the subject of the relevant Transfer Notice and duly executed blank transfers in respect thereof. The Company shall immediately notify the other Shareholders of the receipt and contents of the Transfer Notice and, forthwith after the Prescribed Price of the Sale Shares has been fixed in accordance with Article 6.7.9, shall by notice in writing (the «Offer Notice») offer the Sale Shares to the other Shareholders (other than any Shareholder who is an Associate of the Proposing Transferor) at the Prescribed Price in the manner provided in Articles 6.7.2 to 6.7.4. The Transfer Notice shall constitute the Company the agent of the Proposing Transferor for the sale of all (but not some of) the Sale Shares comprised in the Transfer Notice to any such Shareholder or Shareholders willing and, pursuant to Article 6.7.2, entitled to purchase Sale Shares (each a «Purchasing Shareholder») at the Prescribed Price. A Transfer Notice shall not be revocable except with the approval of the Board of Directors.

6.7.2 The Sale Shares shall be offered to the Shareholders of the Company (other than the Proposing Transferor or any Associate thereof) pro rata to the holdings of Shares of each Shareholder in question in the manner described in Article 6.7.3 below. The Offer Notice shall invite each Shareholder entitled to purchase the Sale Shares to state in its reply the number of Sale Shares (if any) in excess of its proportion which it wishes to apply to purchase. If any Shareholders entitled to purchase such Sale Shares do not accept the offer in respect of their respective proportions in full the Company shall use the proportion of the Sale Shares not so accepted to satisfy applications for any additional Sale

Shares by any Shareholders who have accepted the offer in respect of their respective proportion in full and who have indicated that they would be prepared to accept such proportion of the Sale Shares in excess of their pro rata entitlement, as nearly as this may be in proportion to the number of Shares already held by them respectively, provided that no Shareholder shall be obliged to purchase more Sale Shares than it shall have applied for. If any Sale Shares shall not be capable without fractions of being offered to the Shareholders in proportion to their existing holdings of Shares, the same shall be offered to the Shareholders, or some of them, in such proportions or in such manner as may be determined by lots drawn in regard thereto, and the lots shall be drawn in such manner as the Board of Directors may think fit.

6.7.3 The Offer Notice shall be accompanied by a copy of any auditors' certificate required under Article 6.7.9 and shall state the names of the Proposing Transferor and the Proposed Transferee and the Prescribed Price for the Sale Shares and shall require that acceptances of the offer contained in the Offer Notice must be received by the Company in writing within 21 business days of the date of the Offer Notice, failing which any purported acceptance of such offer will be invalid. The Offer Notice shall further state that the offer of the Sale Shares contained therein is conditional upon acceptances being received from Purchasing Shareholders in accordance with this Article 6.7 in respect of all the Sale Shares.

6.7.4 If Article 6.10 (Tag Along - Specific) or Article 6.11 (Tag Along - General) also applies to any proposed transfer of Sale Shares to which this Article 6.7 applies, the Offer Notice shall in addition describe the terms of the B Shareholder Offer made pursuant to Article 6.10 or, as the case may be, the Mandatory Offer made pursuant to Article 6.11 and shall require each B Shareholder (if a B Shareholder Offer) or each Shareholder (if a Mandatory Offer) to state in writing within 21 business days of the date of the Offer Notice, if such B Shareholder or such Shareholder does not wish to buy any of the Sale Shares comprised in such B Shareholder Offer or such Mandatory Offer, whether such B Shareholder wishes to exercise its right to accept the B Shareholder Offer made pursuant to Article 6.10, or, as the case may be, such Shareholder wishes to exercise its right to accept the Mandatory Offer made pursuant to Article 6.11. If no written notice is received from a B Shareholder (in the case of a B Shareholder Offer) or from a Shareholder (in the case of a Mandatory Offer) within such period of 21 business days such B Shareholder or such Shareholder shall be deemed not to have accepted the B Shareholder Offer or, as the case may be, such Mandatory Offer.

6.7.5 If Purchasing Shareholders shall be found for all (and not part only of) the Sale Shares within the appropriate period specified in Article 6.7.3 above, the Company shall not later than seven (7) business days after the expiry of such appropriate period give notice in writing (a «Sale Notice») to the Proposing Transferor specifying the Purchasing Shareholders and the Proposing Transferor shall be bound upon payment of the price due in respect of all the Sale Shares to transfer the Sale Shares to the Purchasing Shareholders. The Purchasing Shareholders shall within 14 business days of the issue of such Sale Notice complete the purchase from the Proposing Transferor of the Sale Shares at the Prescribed Price.

6.7.6 If in any case the Proposing Transferor after having become bound as aforesaid makes default in transferring any Sale Shares, the Company may receive the purchase money on its behalf, and the defaulting Proposed Transferor shall appoint the Company to transfer such Sale Shares in favour of the Purchasing Shareholders. The receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to the Purchasing Shareholders. The Company shall hold the purchase money on trust for the Proposing Transferor without any obligation to pay interest. If any transfer of Sale Shares required as aforesaid is not completed for any reason other than any failure by the Company to comply with the provisions of these Articles or the Proposing Transferor's default within 14 business days of the issue of a Sale Notice, then the certificates and duly completed transfer in respect of the Sale Shares shall be returned to the Proposing Transferor and the Proposing Transferor may sell such proportion of the Sale Shares to the Proposed Transferee in accordance with Article 6.7.7 below.

6.7.7 Subject to the Proposed Transferee having complied with the provisions of Article 6.10 or, as the case may be, Article 6.11 in circumstances where Article 6.10 or Article 6.11 applies to the proposed transfer of the Sale Shares, if the Company does not give a Sale Notice to the Proposing Transferor within the time specified in Article 6.7.5 above (in circumstances where Purchasing Shareholders have not been found for all of the Sale Shares and therefore it is not required to give a Sale Notice under Article 6.7.5) the Proposing Transferor shall, during the period of 30 business days next following the expiry of the time so specified be at liberty to transfer all or any of the Sale Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price and otherwise upon terms no more favourable to the Proposed Transferee than those stated in the Transfer Notice. If Purchasing Shareholders are found for all Sale Shares and therefore the Company is obliged to give a Sale Notice under Article 6.7.5 and fails to do so then (without limitation to any other right or remedy which may be available to any party) the Proposing Transferor shall not be at liberty to transfer all or any of the Sale Shares to the Proposed Transferee.

6.7.8 All Shares transferred pursuant to this Article 6.7 shall be transferred with full title guarantee and free from all encumbrances together with all rights, benefits and advantages attached thereto as at the date of the Transfer Notice except the right to any dividend declared but not paid prior to the date of the relevant Transfer Notice in respect of the Shares.

6.7.9 Subject to Article 6.7.10, the «Prescribed Price» of any Sale Shares (and the price at which any Mandatory Offer, B Shareholder Offer (as defined below) or the compulsory purchase of the Remaining Shares (as defined below) shall be made) for the purposes of these Articles), shall be either:

(a) the price for the Sale Shares stated in the relevant Transfer Notice in accordance with Article 6.7.1, provided this represents a bona fide offer from a party unconnected with the Proposing Transferor capable of completing the purchase; or

(b) if there shall be no offer capable of certification as aforesaid, such price for the Sale Shares as may be agreed between the Proposing Transferor and at least one A Director and the B Director or, in default of such agreement within

14 business days of the date of the Transfer Notice, as the Expert shall certify in writing to be, in their opinion, having taken all relevant circumstances into account, the fair selling value thereof as between a willing vendor and a willing purchaser. In so certifying the said Expert shall be considered to be acting as experts and not as arbitrators and their decision shall be final and binding on the relevant parties. For the purposes of any such certificate or valuation the Proposing Transferor and the Board of Directors shall permit the Expert to have access to such information as they may consider reasonably necessary in order to give their certificate. The fees and expenses of the Expert shall be borne as to one half by the Proposing Transferor and as to the other half by the Purchasing Shareholders (pro-rata to the number of Sale Shares purchased).

6.7.10 In no circumstances shall the Prescribed Price for the Sale Shares (and the price at which any Mandatory Offer, B Shareholder Offer (as defined below) or the compulsory purchase of the Remaining Shares (as defined below) payable by one Shareholder to another Shareholder exceed an amount equal to EUR 5,000 million.

6.7.11 For the purposes of these Articles, «Expert» means the auditors, or if the auditors are unable or refuse to act, by such person as is agreed between the Shareholders, or failing such agreement within five (5) business days of notification from the auditors that they are unable or refuse to act, such person as is nominated by the President for the time being of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales.

6.8 The directors may, in their absolute discretion and without assigning any reason therefore, decline to register, or suspend registration in respect of, any transfer of any Share, whether or not it is a fully paid Share, other than any transfer made pursuant to and in accordance with Article 6.6 (including, without limitation, any transfer pursuant to the enforcement of any security interests of any bank or other lender or any nominee thereof referred to in the proviso to Article 6.6.1) or Articles 6.7, 6.10, 6.11, 6.12 or 6.13 which transfer the directors shall register subject to payment of the appropriate stamp or other duties.

6.9 Save as provided in Article 6.7 above the instrument of transfer of a Share shall be signed by or on behalf of the transferor and the transferor shall be deemed to remain the holder of the Share until the name of the transferee is entered in the register of shareholders of the Company in respect thereof; provided that in the case of a partly paid Share the instrument of transfer must also be signed by the transferee.

6.10 Tag Along - Specific

6.10.1 This Article 6.10 applies in circumstances where the B Shareholder at the date of adoption of these Articles (the «Founder B Shareholder») or any of its Associates holds any Shares and a transfer of Shares by the A Shareholder at the date of adoption of these Articles (the «Founder A Shareholder») or any of its Associates (other than transfers referred to in Article 6.6.1 (a)-(b) or a transfer to which Article 6.11 (Tag Along - General) applies) (???) would, if registered, result in the Founder A Shareholder and its Associates together holding 50% or less of the Shares in issue.

6.10.2 No transfer of any Share to which this Article 6.10 applies may be made or registered unless the Proposed Transferee has made an offer (the «B Shareholder Offer») to the B Shareholders to purchase all the Shares held by the relevant B Shareholder on the terms set out in Article 6.10.3.

6.10.3 The B Shareholder Offer shall be at the Prescribed Price and shall be open for acceptance for a period of not less than 21 business days or, if later, until the end of the period of 21 business days referred to in Article 6.7.4 above within which the B Shareholders are required to respond to the relevant Offer Notice. The B Shareholder Offer shall be conditional only on the Company not giving or being required to give a Sale Notice to the A Shareholders or its relevant Associate (as the Proposing Transferor) within the time specified in Article 6.7.5. The B Shareholders shall within 14 business days of acceptance of the B Shareholder Offer complete the sale of its Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price, otherwise (unless the Proposed Transferee is in default) the Proposed Transferee shall not be obliged to complete the B Shareholder Offer in respect of the Shares of any B Shareholder.

6.10.4 Immediately upon the Proposed Transferee having made the B Shareholder Offer, the Proposed Transferee will notify the Company thereof to enable the Company to describe the terms of the B Shareholder Offer in the relevant Offer Notice in accordance with Article 6.7.4.

6.11 Tag Along - General

6.11.1 This Article 6.11 applies when a transfer of Shares (other than transfers referred to in Article 6.6.1 (a)-(b)) to a person which would, if registered, result in such person and its Associates (each being «a Shareholder of the Purchasing Group») together holding more than 50% of the Shares in issue.

6.11.2 No transfer of any Share to which this Article 6.11 applies may be made or registered unless the Proposed Transferee has made an offer (the «Mandatory Offer») to each holder of Shares (which may or may not include the Proposing Transferor) (the «Mandatory Offer Shareholders») to purchase all the Shares held by them on the terms set out in Article 6.11.3.

6.11.3 The Mandatory Offer shall be at the Prescribed Price and shall be open for acceptance for a period of not less than 21 business days or, if later, until the end of the period of 21 business days referred to in Article 6.7.4 above within which Shareholders are required to respond to the relevant Offer Notice. The Mandatory Offer shall be conditional only on the Company not giving or being required to give a Sale Notice to the Proposing Transferor within the time specified in Article 6.7.5. The Mandatory Offer Shareholders shall within 14 business days of acceptance of the Mandatory Offer complete the sale of their Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price, otherwise (unless the Proposed Transferee is in default) the Proposed Transferee shall not be obliged to complete the Mandatory Offer in respect of the Shares of any Mandatory Offer Shareholder who has not completed such sale.

6.11.4 Immediately upon the Proposed Transferee having made the Mandatory Offer, the Proposed Transferee will notify the Company thereof to enable the Company to describe the terms of the Mandatory Offer in the relevant Offer Notice in accordance with Article 6.7.4.

6.12 Drag Along

6.12.1 This Article 6.12 applies when a transfer of Shares to which Article 6.11 (Tag Along - General) applies and has been applied (which excludes, for the avoidance of doubt, transfers referred to in Article 6.6.1 (a)-(b) or a transfer to which Article 6.10 (Tag Along - Specific) applies) results in Shareholders of the Purchasing Group (as defined in Article 6.11.1) together holding more than 50% of the Shares in issue.

6.12.2 If a transfer to which this Article applies results in a Shareholder of the Purchasing Group holding more than 50% of the Shares in issue, the Shareholder of the Purchasing Group may, by serving a notice (a «Compulsory Purchase Notice») on each Mandatory Offer Shareholder who has not accepted and completed the Mandatory Offer (a «Remaining Shareholder») within 14 business days of the transfer, require all the Remaining Shareholders to sell all their Shares (the «Remaining Shares») at the Prescribed Price to one or more persons identified by the Shareholder of the Purchasing Group («Transferees»).

6.12.3 Any Remaining Shares subject to a Compulsory Purchase Notice shall be sold and purchased in accordance with the provisions of Articles 6.12.4 to 6.12.6.

6.12.4 No later than 14 business days after the service of a Compulsory Purchase Notice (the «Completion Date»), the Remaining Shareholders shall deliver stock transfer forms for the Remaining Shares comprised within the Sale Shares, together with the relevant share certificates, to the Company. On the Completion Date the Company shall pay the Remaining Shareholders, on behalf of each of the Transferees, the Prescribed Price for the Remaining Shares to the extent the Transferees have put the Company in the requisite funds. The Company's receipt for the price shall be a good discharge to the Transferees. The Company shall hold the price in trust for the Remaining Shareholders without any obligation to pay interest.

6.12.5 If the Transferees have not, by the Completion Date, put the Company in funds to pay for all the Remaining Shares, the Remaining Shareholders shall be entitled to the return of the stock transfer forms and share certificates for the Remaining Shares and the Remaining Shareholders shall have no further rights or obligations under Article 6.11 in respect of those Remaining Shares.

6.12.6 If a Remaining Shareholder fails to deliver stock transfer forms and share certificates for the Remaining Shares of such Remaining Shareholder to the Company by the Completion Date, the Company may authorise some person to execute a transfer or transfers of such Remaining Shares on the Remaining Shareholder's behalf to each Transferee to the extent that the Transferee has, by the Completion Date, put the Company in funds to pay the Prescribed Price for the Remaining Shares offered to it. The defaulting Remaining Shareholder shall surrender its share certificates for the Remaining Shares to the Company. On surrender, it shall be entitled to the Prescribed Price for the Remaining Shares.

6.12.7 While this Article 6.12 applies to a Remaining Shareholder's Shares, those Shares may not be transferred otherwise than under this Article 6.12.

6.13 Qualifying Reorganisation

6.13.1 If the Founder A Shareholder wishes to effect a Qualifying Reorganisation, it may serve notice on the B Shareholders (a «Reorganisation Notice») requiring them to transfer their Shares to a Qualifying Associate and setting out the basis on which such transfer would constitute a Qualifying Reorganisation and the Qualifying Consideration to which Shareholders are entitled.

6.13.2 If a valid Reorganisation Notice is served in respect of a Qualifying Reorganisation, then by no later than 14 business days after the service of a Reorganisation Notice (the «Reorganisation Date»), all the Shareholders shall deliver the relevant share certificates for their Shares, to the Company. On the Reorganisation Date, the Qualifying Associate shall provide the Qualifying Consideration to the Shareholders or if they have failed to deliver their documents of title to the Company to hold on the Shareholders' behalf, to the Company. The Company's receipt of the Qualifying Consideration shall be a good discharge to the Qualifying Associate. The Company shall hold any cash sums comprised within the Qualifying Consideration in trust for the Shareholders without any obligation to pay interest.

6.13.3 If a Shareholder fails to deliver share certificates for its Shares to the Company by the Reorganisation Date, the Company may authorise some person to execute a transfer or transfers of such Shares on that Shareholder's behalf to the Qualifying Associate to the extent that the Qualifying Associate has, by the Reorganisation Date, provided the Qualifying Consideration for the Shares to be transferred to it. Any defaulting Shareholder shall surrender its share certificates for its Shares to the Company. On surrender, it shall be entitled to the Qualifying Consideration for its Shares.

6.13.4 While this Article 6.13 applies to a Shareholder's Shares, those Shares may not be transferred otherwise than under this Article 6.13.

6.13.5 For the purposes of this Article 6.13:

«Exit» means:

(a) the sale of all or substantially all of the shares of such Associate to a third party provided that, unless the Shareholders unanimously agree otherwise, any such sale is a genuine arm's length transaction on open market and arm's length terms with the same price being offered for all such shares; or

(b) the admission to listing of the equity shares in such Associate on any regulated investment exchange or the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange,

«Qualifying Consideration» means (i) equity shares in the Qualifying Associate which shall be issued or transferred to the Shareholders, including those Shareholders which served the Reorganisation Notice, in such numbers as ensure that there is no material change in the Shareholders' relative economic interests and voting rights («Qualifying Shares»); or (ii) if the Qualifying Reorganisation involves a sale of the Qualifying Associate to a third party, at the election of the Qualifying Associate, a cash sum in place of Qualifying Shares as is equal to the amount which would otherwise have been payable by the third party purchaser for such Qualifying Shares.

«Qualifying Reorganisation» means a transfer of all the Shares in the Company to an Associate of the majority holders of the A Shares (the «Qualifying Associate»), which transfer:

- (a) is for Qualifying Consideration; and
- (b) is for the purposes of achieving an Exit; and
- (c) does not result in a material change to the relative economic interests and voting rights of the Shareholders (including the tax position of any B Shareholder).

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors

7.1 The directors shall be not more than five (5) in number and shall be appointed for a term not exceeding six (6) years by the General Meeting. The directors may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting. The holder or holders of a majority of the A Shares (and in the case of an equality of holdings the holder first named in the register of Shareholders of the Company) shall be entitled to propose a list of six candidates out of which the General Meeting shall appoint three directors who shall be known as the «A Directors» (the «A Directors»). The holder or holders of a majority of the B Shares shall be entitled to propose a list of two candidates out of which the General Meeting shall appoint one director who shall be known as the «B Director» (the «B Director»).

7.2 The majority of the members of the Board of Directors shall always be resident in Luxembourg. Any appointment of director which would lead to a breach of this Article 7.2 shall be void.

7.3 Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

7.4 In the event of a vacancy of an A Director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall appoint by majority vote a new A Director out of a list of two candidates proposed by the holders of A Shares. In the event of a vacancy of a B Director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall appoint by a majority vote a new B Director out of a list of two candidates proposed by the holders of B Shares.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

8.1 The Board of Directors will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

8.2 The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.5 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Directors of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

8.7 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another director as his proxy, provided that a director who is not resident in the UK for UK tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for UK tax purposes as his proxy. Further, a director who is not resident in Germany for German tax purposes may not appoint a person who is resident in Germany for German tax purposes as his proxy.

8.8 A director, other than a director who is resident in the UK for UK tax purposes, or a director who is resident in Germany for German tax purposes may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

8.9 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK or Germany, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK or Germany shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A conference call where the majority of the participants are physically present in Luxembourg shall be deemed to be held in Luxembourg.

8.10 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.11 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

8.12 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

8.13 All decisions at a meeting of the Board of Directors shall be taken by the majority of those directors present or represented and voting.

8.14 Notwithstanding the provisions of Article 8.11, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is a director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of all the Shareholders), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors

The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two other directors or by the members of the meeting's board («bureau»). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

No actions in this Article 9 may be completed in the UK nor may minutes of meetings of the Board of Directors be prepared in the UK.

Art. 10. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers

The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office. The delegation in favour of a member of the Board of Directors is subject to the prior authorisation of the shareholders given in General Meeting.

The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of any two directors in all matters. The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification

The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by such director or officer and his heirs, executors and administrators in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit

The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors {commissaire aux comptes), or to one or several auditors {réviseurs d'entreprises) appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

The statutory auditor(s) or the auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders

14.1 The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

14.2 None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or Directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present and entitled to vote, vote in favour of the resolution.

14.3 The Reserved Shareholder Matters are as follows:

- (a) altering the Articles;
- (b) changing the authorised or issued share capital of the Company or the rights attaching thereto;
- (c) setting up offices, administrative centres and agencies outside of the Grand Duchy of Luxembourg;
- (d) the approval of any business plan produced from time to time by the Board of Directors («Business Plan»), together with any material amendment to such Business Plan;
- (e) except as otherwise required by law, the decision to place the Company in liquidation or other external administration;
- (f) all matters which Luxembourg law requires to be approved either unanimously by Shareholders or by a two-thirds majority of votes cast by Shareholders at a general meeting;

(g) any material borrowing or raising of any money and any associated hedging agreements or derivatives, unless such borrowing or money raising or hedging agreement are contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above);

(h) any acquisition or disposal of any material property of the Company unless such acquisition or disposal is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above); and

(i) the creation of any pledge, mortgage, encumbrance or any security interest over all or substantially all of the assets of the Company unless such pledge, mortgage, encumbrance or any security interest is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above).

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings

15.1 The annual general meeting of the Shareholders of the Company (the «Annual General Meeting») shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday in May of each year at 9 a.m.

15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require by any two directors acting jointly.

16.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.3 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

16.4 If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

16.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.7 Each Share entitles its Shareholder to one (1) vote.

16.8 Except as otherwise required by the Companies Act or pursuant to the terms of Article 14, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented and voting, without any quorum requirements.

16.9 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

16.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.

16.11 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year

The Company's financial year shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 18. Annual Accounts

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 Subject to any other agreement with the A Shareholder providing otherwise, in the event that (i) the B Shareholder is not or ceases to be a member of HBoS Group or (ii) transfers the B Shares to a B Transferee, any dividend declared but unpaid or any other distribution (including, without limitation, any repayment, or payment of interest of a

shareholder loan) shall not be paid to the B Shareholder until the shareholder of the A Shareholder receives the proceeds relating to such declared dividend or other distribution.

19.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution

The Company may be dissolved at any time by unanimous decision of all the Shareholders at a General Meeting.

Art. 21. Liquidation

In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.»

Sixth resolution

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription and to do everything necessary and incidental to the above resolutions. There being no further business, the meeting is terminated.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at eighteen thousand two hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de GER LOG 2 S.A., une société de droit luxembourgeois originellement constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu d'un acte notarié de Maître André-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2005 et ensuite transformée en vertu d'un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 mars 2006, en une société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.076 (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par Mlle Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire Mme Danielle Kolbach, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 58, rue Charles Martel, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Audrey Jarretton, juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

Le président déclara et requit du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par deux mille six cent quarante (2.640) actions A et six cent soixante (660) actions B, ensemble («les Actions») sont valablement représentés à l'assemblée générale. Les actionnaires ont consenti à la tenue de l'assemblée générale dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de convertir cent soixante-deux (162) Actions B détenues par IG LOG 2, S.à r.l. ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.030, en cent soixante-deux (162) Actions A, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes, en conséquence le capital social de la Société sera représenté par deux mille six cent quarante (2.640) Actions A et six cent soixante (660) Actions B;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent quatre-vingt-six mille six cent cinquante euros (EUR 1.386.650,-) par l'émission de cent dix mille neuf cent trente-deux (110.932) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et de vingt-sept mille sept cent trente-trois (27.733) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de trente-

trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par deux mille six cent quarante (2.640) Actions A et six cent soixante (660) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à un million quatre cent dix-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 1.419.650,-) représenté par cent treize mille cinq cent soixante-douze (113.572) Actions A et vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-treize (28.393) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

3. Souscription par IG LOG 2, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Actionnaire A») de cent dix mille neuf cent trente-deux (110.932) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global d'un million cent neuf mille trois cent vingt euros (EUR 1.109.320,-);

4. Souscription par UBERIOR EUROPE LIMITED, une société de droit écossais ayant son siège social à Level 1, Ci-tymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, Ecosse («Actionnaire B») de vingt-sept mille sept cent trente-trois (27.733) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de deux cent soixante-dix-sept mille trois cent trente euros (EUR 277.330,-);

5. Modifications subséquentes de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus, ainsi que la conversion des cent soixante-deux (162) Actions B en cent soixante-deux (162) Actions A;

6. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS de modifier en conséquence le registre des actions de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions;

7. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de convertir cent soixante-deux (162) Actions B détenues par IG LOG 2, S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.030, en cent soixante-deux (162) Actions A, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes, en conséquence le capital social de la Société sera représenté par deux mille six cent quarante (2.640) Actions A et six cent soixante (660) Actions B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent quatre-vingt-six mille six cent cinquante euros (EUR 1.386.650,-) par l'émission de cent dix mille neuf cent trente-deux (110.932) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et vingt-sept mille sept cent trente-trois (27.733) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par deux mille six cent quarante (2.640) Actions A et six cent soixante (660) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à un million quatre cent dix-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 1.419.650,-) représenté par cent treize mille cinq cent soixante-douze (113.572) Actions A et vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-treize (28.393) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé que la Société émettra cent dix mille neuf cent trente-deux (110.932) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes.

Les nouvelles Actions A seront émises en contrepartie du paiement en espèces d'un million cent neuf mille trois cent vingt euros (EUR 1.109.320,-) entièrement payées par l'Actionnaire A.

L'assemblée décide que la Société émettra vingt-sept mille sept cent trente-trois (27.733) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions B existantes.

Les nouvelles Actions B seront émises en contrepartie du paiement en espèces de deux cent soixante-dix-sept mille trois cent trente euros (EUR 277.330,-) entièrement payées par l'Actionnaire B.

Souscription et paiement

Maintenant comparait Mlle Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire A, en vertu d'une procuration datée du 18 août 2006.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps que lui.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire A susnommé pour cent dix mille neuf cent trente-deux (110.932) nouvelles Actions A et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total d'un million cent neuf mille trois cent vingt euros (EUR 1.109.320,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra cent dix mille neuf cent trente-deux (110.932) nouvelles Actions A avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

Sur ce, les actionnaires décident d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer cent dix mille neuf cent trente-deux (110.932) nouvelles Actions A avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

En conséquence, l'Actionnaire A détiendra cent treize mille cinq cent soixante-douze (113.572) Actions A de la Société.

Maintenant comparait Mme Danielle Kolbach, avocat, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire B, en vertu d'une procuration datée du 24 août 2006.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps que lui.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire B, susnommé pour vingt-sept mille sept cent trente-trois (27.733) nouvelles Actions B et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de deux cent soixante-dix-sept mille trois cent trente euros (EUR 277.330,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra vingt-sept mille sept cent trente-trois (27.733) nouvelles Actions B avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire B.

Sur ce, les actionnaires décident d'accepter ladite souscription et paiement et d'attribuer nouvelles vingt-sept mille sept cent trente-trois (27.733) Actions B avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune à l'Actionnaire B.

En conséquence, l'Actionnaire B détiendra vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-treize (28.393) Actions B de la Société.

Il résulte d'un certificat de blocage émis par la banque DEXIA BIL LUXEMBOURG, ayant son siège social 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, que le montant d'un million trois cent quatre-vingt-six mille six cent cinquante euros (EUR 1.386.650,-) est bloqué sur le compte de la Société en relation avec la présente augmentation de capital.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

«Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million quatre cent dix-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 1.419.650,-) représenté par cent quarante et un mille neuf cent soixante-cinq (141.965) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisé en cent treize mille cinq cent soixante-douze (113.572) actions de catégorie A («les Actions A») et vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-treize (28.393) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, «les Actions».)»

Cinquième résolution

Les actionnaires de la Société décident de modifier les statuts de la Société.

Par conséquent les actionnaires de la Société décident une refonte des statuts comme suit:

«Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Nom

Il est créé, par les souscripteurs et toute personne qui deviendra par la suite propriétaire des actions, une société anonyme, prenant la dénomination de GER LOG 2 S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège social

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale»), délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

2.2 Dans l'hypothèse où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des pays étrangers, arrivent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui reste une société luxembourgeoise. La décision de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera prise et notifiée aux tiers par un dirigeant de la Société, le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social

4.1 L'objet de la Société est d'investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers, d'établir, gérer, développer et disposer des biens tels qu'ils seront au fil du temps.

4.2 La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société gère son portefeuille, en ce compris les biens situés dans une autre juridiction, à partir de Luxembourg.

4.3 De plus, la Société peut, établir, gérer, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l'origine, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.

4.4 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.5 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limitée à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.6 La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette.

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million quatre cent dix-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 1.419.650,-) représenté par cent quarante et un mille neuf cent soixante-cinq (141.965) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisé en cent treize mille cinq cent soixante-douze (113.572) actions de catégorie A («les Actions A») et vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-treize (28.393) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, «les Actions»).

Chaque détenteur d'Actions A sera désigné comme étant un Actionnaire A (chacun étant un «Actionnaire A») et chaque détenteur d'Actions B sera désigné comme étant un Actionnaire B (chacun étant un «Actionnaire B»), et les Actionnaire A et les Actionnaires B sont désignés ensemble comme étant les «Actionnaire(s)».

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions

6.1 Les Actions de la Société seront nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social, où il sera à la libre disposition de chaque Actionnaire pour consultation. La propriété des Actions est établie par inscription dans ce registre.

Des certificats des ces inscriptions seront pris d'un registre à coupon et seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

6.3 La Société ne reconnaîtra qu'un seul Actionnaire par action. Dans l'hypothèse où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme l'unique propriétaire en relation avec la Société. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 Le Conseil d'Administration peut discrétionnairement et à tout moment appeler à libérer les montants impayés, s'il y en a, sur des Actions émises et en circulation (peu importe leur catégorie), pour autant toutefois que ces appels visent toutes les Actions dans les mêmes proportions et au même moment. Toute somme dont le paiement se fait tardivement génère automatiquement des intérêts au profit de la Société à un taux de dix (10) pour cent par an, calculés à partir de la date à laquelle le paiement était dû.

6.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

6.6 Transfert des Actions

6.6.1 Aucune Action ne pourra être transférée par un Actionnaire d'une autre manière que celle prévue par ces Statuts A condition que les dispositions de cet Article 6.6 et des Articles 6.7, 6.10, 6.11 et 6.12 ne soient pas appliquées en relation avec

a) le transfert par un actionnaire de tout partie de ces Actions à l'un de ses associés (un «Associé», le terme Associé signifiant, en rapport avec une société, une filiale entièrement directement ou indirectement détenue par cette société ou une société mère directe ou indirecte qui possède, directement ou indirectement, toutes les actions dans cette société ou qui est une filiale directement ou indirectement entièrement détenue par la société mère directe ou indirecte, celle-ci possédant, directement ou indirectement, toutes les actions de la société) à condition que, avant que le cessionnaire ne cesse d'être un Associé du cédant, le cédant transfère ses Actions au cessionnaire ou à un autre Associé du cédant, à défaut de quoi les droits aux revenus, au capital et aux droits de vote rattachés aux Actions sont suspendus jusqu'à ce que ces Actions soient transférées au cédant originel ou à un Associé de celui-ci; ou

b) le transfert de toute part conformément à l'application de toute sureté de la banque ou autres prêteurs ou tout candidat sus mentionnés qui garantit ou sinon est en relation avec tout emprunt ou autre endettement de la société ou de l'une de ses filiales à la banque ou autres prêteurs ou tout candidat sus mentionné; ou

c) le transfert de toute part conformément à un avis de réorganisation (dans les termes définis à l'article 6.13).

6.6.2 Sous réserve de l'Article 6.2.2, mais sans limitation aux dispositions de l'Article 6.1.1, aucune Action ne peut être transférée par un Actionnaire:

(a) jusqu'au troisième anniversaire de la date de la constitution de la Société, sans le consentement écrit préalable de l'Actionnaire ou de la majorité des Actionnaires A et de l'Actionnaire ou de la majorité des Actionnaires B, ou

(b) sans apporter de limitation au paragraphe (a) ci-dessus:

(i) à moins que et jusqu'à ce que les droits de préemption conférés ci-après soient respectés, et

(ii) à moins que les exigences de l'Article 6.10.2 ne soient remplies (dans les cas où l'Article 6.10 s'applique) ou que les exigences de l'Article 6.11.2 ne soient remplies (dans les cas où l'Article 6.11 s'applique).

6.6.3 A condition et aussi longtemps que l'Actionnaire A a accordé des sûretés sur les Actions A, si l'Actionnaire B transfère les Actions B à un cessionnaire qui n'est pas membre du Groupe HBoS (le «Cessionnaire B»), l'Actionnaire B s'engagera à ce que le Cessionnaire B accorde, à la date du transfert, les mêmes sûretés sur les Actions B (et à la même partie), que les sûretés accordées par l'Actionnaire A sur les Actions A. Tout transfert fait en violation de cette clause sera nul et ne pourra être enregistré dans le registre d'actionnaires de la Société.

6.6.4 A condition et aussi longtemps que l'Actionnaire A a accordé des sûretés sur les Actions A, si l'Actionnaire B n'est pas ou cesse d'être membre du Groupe HBoS, l'Actionnaire B accordera les mêmes sûretés sur les Actions B (et à la même partie) que les sûretés accordées par l'Actionnaire A sur les Actions A. Tout Actionnaire B qui agit en violation de cette clause, ne sera pas autorisé à recevoir de dividendes et tout dividende déclaré et payable à cet Actionnaire B sera bloqué jusqu'à ce que l'Actionnaire B respecte cette clause.

6.6.5 Dans les articles 6.6.3 et 6.6.4 ci-dessus et dans l'article 19.5 ci-dessous, le Groupe HBoS, signifie HBoS PLC et chacune des ses succursales constituées au fil du temps.

6.7 Transferts autorisés

6.7.1 Sous réserve des Articles 6.6.1 et 6.6.2, toute personne (un «Candidat Cédant») proposant de transférer des Actions (les «Actions à Céder») devra donner notification d'une telle proposition par écrit (une «Notification de Transfert») à la Société, indiquant le nombre d'Actions à Céder que le Candidat Cédant souhaite transférer, la personne à laquelle le Candidat Cédant propose de transférer les Actions à Céder (un «Candidat Cessionnaire») ainsi que le prix proposé pour les Actions à Céder. La Notification de Transfert devra être accompagnée par le (les) certificat(s) d'actions des Actions à Céder du Candidat Cédant visées à la Notice de Transfert et des transferts en blanc dûment exécutés en relation avec ceux-ci. La Société devra immédiatement notifier la réception et le contenu de la Notification de Transfert aux autres Actionnaires et, immédiatement après que le Prix Prescrit pour les Actions à Céder ait été fixé conformément à l'Article 6.7.9, offrir par notification écrite (la «Notification de l'Offre») les Actions à Céder aux autres Actionnaires (autres que les Actionnaires qui sont associés du Candidat Cédant) au Prix Prescrit conformément aux Articles 6.7.2 à 6.7.4. La Notification de Transfert devra faire de la Société le mandataire du Candidat Cédant pour la vente de toutes (et non seulement de certaines) les Actions à Céder indiquées dans la Notification de Transfert à tout Actionnaire ou tous Actionnaires qui sont prêts à acquérir et qui, selon l'Article 6.7.2, ont la faculté d'acquérir les Actions à Céder (chacun un «Actionnaire Acquéreur») au Prix Prescrit. Une Notification de Transfert ne pourra être révoquée qu'avec l'accord du Conseil d'Administration.

6.7.2 Les Actions à Céder sont offertes aux Actionnaires de la Société (autre que le Candidat Cédant ou tout Associé de celui-ci) proportionnellement à la détention de chaque Actionnaire de la manière décrite à l'article 6.7.3 ci-dessous. La Notification de l'Offre invite chaque Actionnaire autorisé à acheter les Actions à Céder à déclarer dans sa réponse le nombre d'Actions supplémentaires (le cas échéant) qu'il souhaite acquérir en plus de sa quote-part. Si des Actionnaires en droit d'acheter les Actions à Céder n'acceptent pas l'offre intégralement dans le respect de leurs quotes-parts respectives, la Société devra utiliser les Actions à Céder non acceptées pour satisfaire aux demandes supplémentaires d'Actions à Céder par tous les Actionnaires qui ont accepté l'offre intégralement en respectant leur quote-part respective et qui ont indiqué qu'ils seraient prêts à accepter des Actions à Céder dépassant leur quote-part, pour autant que possible en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent déjà, pour autant qu'aucun Actionnaire ne soit obligé d'acheter plus d'Actions à Céder qu'il n'avait demandé. Si aucune Action à Céder ne peut être offerte sans être fractionnée aux Actionnaires proportionnellement aux Actions qu'ils détiennent déjà, les mêmes Actions devront être offertes aux Actionnaires, ou à une partie d'entre eux, dans des proportions ou de manière déterminées par les lots tirés pour celles-ci, et de tels lots devront être tirés de la manière jugée la plus appropriée par le Conseil d'Administration.

6.7.3 La Notification de l'Offre devra être accompagnée d'une copie de tous les certificats des réviseurs d'entreprises requis par l'Article 6.7.9 et mentionner les noms du Candidat Cédant et du Candidat Cessionnaire, le Prix Prescrit par Action à Céder et devra spécifier que les acceptations de l'offre contenue dans la Notification de l'Offre doivent être reçues par écrit par la Société dans les 21 jours ouvrables de la date de la Notification de l'Offre, à défaut de quoi les prétendues acceptations d'une telle offre ne seront pas valides. La Notification de l'Offre devra également mentionner que l'offre des Actions à Céder est conditionnelle aux acceptations reçues des Actionnaires Acquéreurs conformément à cet Article 6.7 pour toutes les Actions à Céder.

6.7.4 Si l'Article 6.10 (Offre d'Achat - Spécifique) ou l'Article 6.11 (Offre d'Achat - Général) s'appliquent également au transfert d'Actions à Céder projeté auquel cet Article 6.7 s'applique, la Notification de l'Offre devra, en plus, décrire les termes de l'offre faite à un Actionnaire B conformément à l'article 6.10 ou, selon le cas, l'Offre Obligatoire faite conformément à l'article 6.11, et devra requérir que chaque Actionnaire B (s'il s'agit d'une Offre aux Actionnaires B) ou chaque Actionnaire (s'il s'agit d'une Offre Obligatoire) déclare par écrit, dans les 21 jours ouvrables de la date de la Notification de l'Offre, si cet Actionnaire B ou cet Actionnaire ne souhaite pas acheter des Actions à Céder, si cet Actionnaire B souhaite exercer son droit d'acceptation de l'Offre aux Actionnaires B faite conformément à l'Article 6.10 ou, comme cela peut être le cas, cet Actionnaire souhaite exercer son droit d'acceptation de l'Offre Obligatoire faite conformément à l'Article 6.11. Si aucune notification écrite n'est reçue d'un Actionnaire B (s'il s'agit d'une Offre aux Actionnaires B) ou d'un Actionnaire (s'il s'agit d'une Offre Obligatoire) endéans cette période de 21 jours ouvrables, cet Actionnaire B ou cet Actionnaire est réputé ne pas avoir accepté l'Offre aux Actionnaires B, ou, selon le cas, l'Offre Obligatoire.

6.7.5 Si des Actionnaires Acquéreurs ont été trouvés pour toutes (et non pour une partie seulement) les Actions à Céder endéans la période spécifiée à l'Article 6.7.3 ci-dessus, la Société donne notification écrite au plus tard que 7 jours ouvrables après l'expiration d'une telle période (une «Notification de Vente») au Candidat Cédant spécifiant les Actionnaires Acquéreurs, et le Candidat Cédant est lié dès le paiement du prix dû pour toutes les Actions à Céder de transférer les Actions à Céder aux Actionnaires Acquéreurs. Les Actionnaires Acquéreurs devront, endéans 14 jours ouvrables à compter de l'émission de la Notice de Vente, exécuter l'acquisition du Candidat Cédant des Actions à Céder au Prix Prescrit.

6.7.6 Dans le cas où le Candidat Cédant, après avoir été lié conformément à ce qui a été mentionné plus haut fait défaut dans le transfert de certaines Actions à Céder, la Société peut recevoir le prix d'achat en son nom, et le Candidat Cédant en défaut doit donner mandat à la Société de transférer de telles Actions à Céder aux Actionnaires Acquéreurs. La réception par la Société du prix d'achat est libératoire pour les Actionnaires Acquéreurs. La Société détient en dépôt le prix d'achat sans aucune obligation de payer des intérêts. Si le transfert des Actions à Céder requis tel que spécifié précédemment n'a pas été exécuté pour une raison autre que le manquement de la Société de se conformer aux présents Statuts ou un défaut du Candidat Cédant endéans des 14 jours ouvrables de l'émission de la Notification de Vente, les certificats et le transfert dûment complétés des Actions à Céder devront être retournés au Candidat Cédant et le Candidat Cédant pourra vendre de telles Actions à Céder au Candidat Cessionnaire conformément à l'article 6.7.7 ci-dessus.

6.7.7 Sous réserve du respect par le Candidat Cessionnaire des dispositions de l'Article 6.10 des Statuts ou, le cas échéant, de l'article 6.11 lorsque l'Article 6.10 ou l'Article 6.11 s'applique au transfert proposé des Actions à Céder, si la Société ne donne pas une Notification de Vente au Candidat Cédant endéans la période prévue à l'article 6.7.5 ci-dessus (dans l'hypothèse où des Actionnaires Acquéreurs n'ont pas été trouvés pour toutes les Actions à céder et où, par conséquent, il n'est pas requis de donner une Notification de Vente prévue à l'article 6.7.5), le Candidat Cédant devra, pendant la période de 30 jours ouvrables suivant l'expiration du délai tel que spécifié, avoir la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit ou autrement au Candidat Cessionnaire à des termes qui ne peuvent être plus favorables que ceux prévus par la Notification de Vente. Si des Actionnaires Acquéreurs sont trouvés pour toutes les Actions à Céder et que par conséquent la Société est obligée de donner une Notification de Vente en vertu de l'article 6.7.5 et qu'elle manque à cette obligation, alors (sans limitation d'un autre droit ou moyen de recours à la disposition d'une partie) le Candidat Cédant n'a pas la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire.

6.7.8 Toutes les Actions transférées conformément à cet Article 6.7 sont transférées avec une garantie de pleine propriété et libres de toute charge avec tous les droits, bénéfices et avantages y afférents à la date de la Notification de Transfert à l'exception du droit aux dividendes déclarés mais non payés avant la date de la Notification de Transfert pour les Actions.

6.7.9 Sous réserve de l'article 6.7.10, le «Prix Prescrit» des Actions à Céder (et le prix auquel une Offre Obligatoire, l'Offre à un Actionnaire B (telle que définie ci-dessous) ou l'acquisition obligatoire des Actions Minoritaires (telle que définie ci-dessous) est faite dans le cas des ces Statuts), est soit:

(a) le prix par Action à Céder énoncé dans la Notification de Vente en question conformément à l'Article 6.7.1, pour autant que celui-ci représente une offre de bonne foi d'un tiers indépendant du Candidat Cédant capable de réaliser l'acquisition (et en cas de litige ou question concernant un tel tiers, son offre ou sa capacité d'y procéder tout Actionnaire voulant acquérir peut exiger un certificat des réviseurs d'entreprises sur une telle question); ou

(b) s'il n'y a pas d'offre susceptible d'être certifiée comme il a été mentionné plus haut, le prix par Action à Céder peut résulter d'un accord entre le Candidat Cédant et au moins un Administrateur A et l'Administrateur B, à défaut d'un tel accord dans les 14 jours ouvrables de la date de la Notification de Transfert, celui que l'Expert certifie par écrit être, selon leur avis et ayant tenu compte de l'ensemble des circonstances pertinentes, la valeur équitable de la vente entre un vendeur consentant et un acquéreur consentant. En certifiant ceci, ledit Expert doit être considéré comme agissant en tant qu'expert et non comme arbitre et leur décision est finale et obligatoire pour les parties en question. Pour réaliser une telle certification et évaluation, le Candidat Cédant et le Conseil d'Administration doivent autoriser les réviseurs d'entreprises à accéder à de telles informations qu'ils considèrent raisonnablement nécessaires pour donner leur certificat. Les frais et honoraires des réviseurs d'entreprises sont supportés pour une moitié par le Candidat Cédant et pour l'autre moitié par les Actionnaires Acquéreurs (proportionnellement au nombre d'Actions à Céder).

6.7.10 En aucune circonstance le Prix Prescrit des Actions à céder (et le prix auquel tout Offre Obligatoire, Offre d'un Actionnaire B (telles que définies ci-dessous) ou l'achat obligatoire des Actions Restantes (telles que définies ci-dessous) payable par un Actionnaire à un autre Actionnaires ne doit excéder un montant égal à EUR 5.000 millions.

6.7.11 Pour les besoins de ces Articles, «Expert» signifie les réviseurs d'entreprise, ou si les réviseurs sont dans l'incapacité ou refusent d'agir, par toute personne tel qu'il en a été convenu entre les Associés, ou à défaut d'un tel accord dans les cinq (5) jours ouvrables de la notification de la part des réviseurs d'entreprise qu'ils sont dans l'incapacité ou qu'ils refusent d'agir, toute personne telle que désignée par le Président en exercice de l'Institut des Comptables Agréés d'Angleterre et du Pays de Galles.

6.8 Les administrateurs peuvent, à leur discrétion absolue et sans en donner la raison, refuser d'inscrire, ou suspendre l'inscription pour tout transfert de toute Action, qu'elle soit ou non payée entièrement, autre que tout transfert fait en vertu et conformément l'Article 6.6 (en ce compris, sans limitation aucune, tout transfert pour exécuter toute sûreté de toute banque, prêteur ou autre nommée de ceux-ci tel qu'énoncé à l'Article 6.6.1) ou des Articles 6.7, 6.10, 6.11, 6.12 ou 6.13 qui doivent être inscrits par les Administrateurs en payant les droits d'enregistrement appropriés ou autres impôts.

6.9 Sous réserve des dispositions de l'Article 6.7 ci-dessus, l'instrument de transfert d'une Action est signé par ou au nom du cédant et le cédant est réputé rester le détenteur de l'Action jusqu'au moment où le nom du cessionnaire est inscrit dans le registre des actionnaires de la Société; à condition que dans le cas où une Action est payée partiellement, l'instrument de transfert soit aussi signé par le cessionnaire.

6.10 Offre d'Achat - Spécifique

6.10.1 Cet Article 6.10 s'applique lorsque l'Actionnaire B à la date d'adoption de ces Articles (l'«Actionnaire Fondateur B») ou un de ses Associés détiennent des Actions et qu'un transfert d'Actions par un Actionnaire A à la date d'adoption de ces Articles (l'«Actionnaire Fondateur A») ou un de ses Associés (autre qu'un transfert à un Associé réalisé en vertu de l'Article 6.6.1 (a)-(b) ou qu'un transfert auquel l'Article 6.11 (Offre d'Achat - Général) s'applique) aurait pour résultat, s'il est inscrit, que les Actionnaires A et ses Associés détiennent ensemble 50% ou moins des Actions émises.

6.10.2 Aucun transfert d'Actions auquel cet Article 6.10 s'applique ne peut être fait ou inscrit sans que le Candidat Cessionnaire n'ait fait une offre (l'«Offre à un Actionnaire B») aux Actionnaires B pour acquérir toutes les Actions détenues par l'Actionnaire B en question selon les termes de l'Article 6.10.3.

6.10.3 L'Offre aux Actionnaires B est faite au Prix Prescrit et est ouverte à acceptation pendant une période minimum de 21 jours ouvrables, ou si plus tard, jusqu'au terme de la période de 21 jours ouvrables prévue par l'Article 6.7.4 ci-dessus endéans laquelle les Actionnaires B doivent répondre à la Notification de l'Offre en question. L'Offre aux Actionnaires B sera seulement conditionnée au fait que la Société ne donne pas ou ne doit pas donner une Notification de Vente aux Actionnaires A ou ses Associés concernés (comme Candidat Cédant) endéans la période prévue à l'Article

6.7.5. Les Actionnaires B devront, dans les 14 jours ouvrables de l'acceptation de l'Offre aux Actionnaires B, compléter la vente de leurs Actions au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit, sans quoi (à moins que le Candidat Cessionnaire ne commette un manquement) le Candidat Cessionnaire n'est pas obligé d'exécuter l'Offre aux Actionnaires B pour les Actions d'un Actionnaire B.

6.10.4 Immédiatement après que le Candidat Cessionnaire ait fait l'Offre aux Actionnaires B, le Candidat Cessionnaire devra la notifier à la Société pour permettre à la Société de décrire les termes de l'Offre aux Actionnaires B dans la Notification de l'Offre conformément aux dispositions de l'Article 6.7.4.

6.11 Offre d'Achat - Général

6.11.1 Cet Article 6.11 s'applique lorsqu'un transfert d'Actions (autre que les transferts par référence à l'Article 6.6.1 (a)-(b)) à une personne aurait pour résultat, s'il est inscrit, qu'une personne ou toute autre personne (chacun étant un «Actionnaire du Groupe Acquéreur») détiennent ensemble plus de 50% des Actions émises.

6.11.2 Aucun transfert d'Actions auquel cet Article 6.11 s'applique ne peut être réalisé ou inscrit sans que le Candidat Cessionnaire n'ait fait une offre (l'«Offre Obligatoire») à chaque détenteur d'Actions (qui peut ou non inclure le Candidat Cédant) (les «Actionnaires de l'Offre Obligatoire») d'acquérir toutes les Actions qu'ils détiennent selon les termes de l'Article 6.11.3.

6.11.3 L'Offre Obligatoire est faite au Prix Prescrit et est ouverte à acceptation pendant une période minimum de 21 jours ouvrables, ou si plus tard, jusqu'au terme de la période de 21 jours ouvrables prévue à l'Article 6.7.4 ci-dessus endéans laquelle les Actionnaires doivent répondre à la Notification de l'Offre en question. L'Offre Obligatoire sera conditionnelle seulement si la Société ne donne pas ou ne doit pas donner une Notification de Vente au Candidat Cédant endéans la période spécifiée à l'Article 6.7.5, Les Actionnaires de l'Offre Obligatoire doivent, dans les 14 jours ouvrables de l'acceptation de l'Offre Obligatoire, réaliser la vente de leurs Actions au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit, sans quoi (à moins que le Candidat Cessionnaire ne commette un manquement) le Candidat Cessionnaire n'est pas obligé de réaliser l'Offre Obligatoire pour les Actions d'un Actionnaire de l'Offre Obligatoire qui n'a pas complété une telle vente.

6.11.4 Immédiatement après que le Candidat Cessionnaire ait fait l'Offre Obligatoire, le Candidat Cessionnaire devra la notifier à la Société pour permettre à la Société de décrire les termes de l'Offre Obligatoire pour la Notice de l'Offre conformément à l'Article 6.7.4.

6.12 Droit de vente forcée («Drag Along»)

6.12.1 Cet Article 6.12 s'applique lorsqu'un transfert d'Actions auquel l'Article 6.11 (Offre d'Achat - Général) s'applique ou s'est appliqué (ce que exclut, afin d'éviter tout doute, les transferts par référence à l'Article 6.6.1 (a)-(b) ou un transfert auquel l'Article 6.10 (Offre d'Achat - Spécifique) s'applique) a pour résultat qu'une personne détient avec une ou plusieurs autres personnes (chacune étant un «Actionnaire du Groupe d'Acquisition») plus de 50% des Actions émises.

6.12.2 Si un transfert auquel cet Article s'applique a pour résultat qu'un Actionnaire du Groupe d'Acquisition détient plus de 50% des Actions émises, l'Actionnaire du Groupe d'Acquisition, en envoyant une notification (une «Notification d'Acquisition Forcée») à chaque Actionnaire de l'Offre Obligatoire qui n'a pas accepté ou exécuté l'Offre Obligatoire (un «Actionnaire Minoritaire»), peut dans les 14 jours ouvrables du transfert, forcer tous les Actionnaires Mineurs à vendre toutes leurs Actions (les «Actions Mineurs») au Prix Prescrit à une ou plusieurs personnes identifiée(s) par l'Actionnaire du Groupe d'Acquisition («Cessionnaires»).

6.12.3 Toutes Actions Mineurs faisant l'objet de la Notification d'Acquisition Forcée sont vendues et cédées conformément aux dispositions des Articles 6.12.4 à 6.12.6.

6.12.4 Pas plus tard que 14 jours ouvrables après l'utilisation de la Notification d'Acquisition Forcée (la «Date de Réalisation»), les Actionnaires Mineurs délivrent à la Société les documents de cession d'actions pour les Actions Mineurs comprises dans la Vente d'Actions, ensemble avec les certificats d'actions correspondants. A la Date de Réalisation, la Société paie le Prix Prescrit pour les Actions Mineurs aux Actionnaires Mineurs, au nom de chaque Cessionnaire, dans la mesure où les Cessionnaires ont remis les fonds requis à la Société. La réception de la Société du prix décharge les Cessionnaires. La Société garde le prix en dépôt pour les Actionnaires Mineurs sans aucune obligation de payer des intérêts.

6.12.5 Si les Cessionnaires n'ont pas, à la Date de Réalisation, remis à la Société les fonds pour payer toutes les Actions Mineurs, les Actionnaires Mineurs ont droit à la restitution des documents de cession d'actions et des certificats d'action pour les Actions Mineurs et les Actionnaires Mineurs n'ont plus aucun droit ou obligation en vertu de l'Article 6.11 en ce qui concerne les Actions Mineurs.

6.12.6 Si un Actionnaire Minoritaire ne délivre pas, à la Date de Réalisation, les documents de cession d'actions ou les certificats d'action pour les Actions Mineurs des Actionnaires Mineurs à la Société, la Société peut autoriser certaines personnes à réaliser un ou plusieurs transfert(s) de ces Actions Mineurs, au nom de l'Actionnaire Minoritaire, à chaque Cessionnaire, dans la mesure où le Cessionnaire a, à la Date de Réalisation, donné à la Société les fonds pour payer le Prix Prescrit pour les Actions Mineurs offertes. L'Actionnaire Minoritaire défaillant rend ses certificats d'actions pour les Actions Mineurs à la Société. A la restitution, l'Actionnaire Minoritaire a droit au Prix Prescrit pour les Actions Mineurs.

6.12.7 Tant que cet Article 6.12 s'applique aux Actions d'un Actionnaire Minoritaire, ces Actions ne peuvent être transférées autrement qu'en vertu de cet Article 6.12.

6.13 Réorganisation qualifiante

6.13.1 Si l'Actionnaire Fondateur A souhaite effectuer une Réorganisation Qualifiante, il peut en faire la notification aux actionnaires B (un «Avis de Réorganisation») en leur demandant de transférer les Actions à un Associé Qualifiant et en exposant la base sur laquelle un tel transfert constituerait une Réorganisation Qualifiante et la Contrepartie Qualifiante auxquelles les Actionnaires sont autorisés.

6.13.2 Si un Avis de Réorganisation est fait en respect de la Réorganisation Qualifiante, ensuite dans un délai de 14 jours ouvrables après l'utilisation de l'Avis de Réorganisation (la «Date de Réorganisation»), tous les actionnaires doivent remettre le certificat d'action pour leurs Actions à la Société. A la Date de Réorganisation, l'Associé Qualifiant doit fournir la Contrepartie Qualifiante aux Actionnaires ou s'ils ont manqué de remettre leurs documents au titre de la Société détenir au nom des Actionnaires à l'égard de la Société. La réception par la Société de la Contrepartie Qualifiante doit être une décharge valable envers l'Associé Qualifiant. La Société doit détenir toute sommes en cash comprise dans la Contrepartie Qualifiante avec la confiance des Actionnaires sans aucune obligation de payer des intérêts.

6.13.3 Si un Actionnaire manque de remettre des certificats d'actions pour ses Actions à la Compagnie à la Date de Réorganisation, la Société peut autoriser certaines personnes à exécuter un ou des transferts de telles Actions au nom des Actionnaires vers l'Associé Qualifiant dans la mesure où l'Associé Qualifiant a, à la Date de Réorganisation, fournit la Contrepartie Qualifiante pour les Actions qui doivent lui être transférées. Tout Actionnaire défaillant doit rendre ses certificats d'actions pour ses Actions ses certificats d'action pour ses Actions à la Société.

A la restitution, il a le droit à la Contrepartie Qualifiante pour ses Actions.

6.13.4 Pendant que l'Article 6.13 s'applique aux Parts d'Actionnaires ces Actions ne peuvent pas être transférées autrement que par référence à l'Article 6.13.

6.13.5 Pour les besoins de l'Article 6.13:

«Sortie» signifie:

(a) la vente de toutes ou substantiellement toutes les actions de cet Associé à un tiers pourvu que, à moins que les Actionnaires en décident autrement de manière unanime, une telle vente soit une véritable transaction effectuée dans les conditions de concurrence sur un marché ouvert et que les termes de cette concurrence consistent en l'offre d'un même prix pour de telles actions; ou

(b) l'autorisation pour lister les actions participatives de tel Associé sur tout échange régulé d'investissement ou le Marché des Investissements Alternatifs de la Bourse de Londres,

«Contrepartie Qualifiante» signifie les actions participatives dans l'Associé Qualifiant qui doit émettre ou transférer aux Actionnaires, incluant les Actionnaires qui ont émis l'Avis de Réorganisation, dans de telles: proportions assurant en cela qu'il n'y a pas de changement matériel dans les intérêts économiques relatifs des Actionnaires et dans leurs droits de vote (Actions Qualifiantes); ou si la Réorganisation Qualifiante implique une vente de l'Associé Qualifiant à un tiers, à l'élection de l'Associé Qualifiant, une somme en cash à la place des Actions Qualifiantes telle qu'elle est égale au montant qui serait sinon payable par un tiers acheteur pour de telles Actions Qualifiantes.

«Réorganisation Qualifiante» signifie un transfert de toutes les Actions dans la Société à un Associé des détenteurs majoritaires d'Actions A (l'«Associé Qualifiant»), dont le transfert:

(a) est pour une Contrepartie Qualifiante; et

(b) est pour les besoins de réaliser une Sortie; et

(c) ne résulte pas d'un changement matériel relatif aux intérêts économiques et droits de vote des Actionnaires (incluant la situation fiscale de tout Actionnaire B).

Gestion - Surveillance

Art. 7. Désignation et révocation des administrateurs

7.1 Il y aura au maximum cinq (5) administrateurs et qui seront désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui n'excède pas six (6) ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, à la seule discrétion de l'Assemblée Générale. Le détenteur ou les détenteurs de la majorité des Actions A (et en cas d'égalité de détention, le détenteur dont le nom est inscrit en premier dans le registre des Actionnaires de la Société) est ou sont autorisé(s) à proposer une liste de six candidats parmi laquelle l'Assemblée Générale désignera trois administrateurs qui seront connus comme «Administrateurs A» (les «Administrateurs A»). Le détenteur ou les détenteurs de la majorité des Actions B est ou sont autorisé(s) à proposer une liste de deux candidats parmi laquelle l'Assemblée Générale désignera un administrateur qui sera connu comme «Administrateur B» (l'«Administrateur B»).

7.2 La majorité des membres du Conseil d'Administration devra toujours résider au Luxembourg. Chaque désignation d'administrateur qui contreviendrait à l'Article 7.2 sera nulle.

7.3 Les membres du Conseil d'Administration dont le mandat prend fin sont rééligibles.

7.4 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur A pour cause de décès, retraite ou autrement, les autres membres du Conseil d'Administration désignent à la majorité des votes un nouvel Administrateur A sur une liste de deux candidats proposés par les détenteurs des Actions A. En cas de vacance d'un poste d'administrateur B pour cause de décès, retraite ou autre, les autres membres du Conseil d'Administration désignent à la majorité des votes un nouvel Administrateur B sur une liste de deux candidats proposés par les détenteurs des Actions B.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration

8.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président. Ensuite, il peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les minutes des réunions du Conseil d'Administration.

8.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration désignera une autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.

8.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

8.4 Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Hormis les cas d'urgence qui devront être spécifiés dans la convocation ou les cas où il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à être présents, une convocation écrite de la réunion du conseil devra être donnée au moins huit (8) jours à l'avance.

La réunion se tiendra valablement sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

8.5 Les réunions se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation, pour autant que toutes les réunions se tiennent à Luxembourg.

8.6 L'avis de convocation peut être omis si l'Administrateur en question exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucun avis séparé n'est requis pour les réunions qui se tiennent aux moments et lieux spécifiés dans un plan préalablement arrêté par une résolution du Conseil d'Administration. Toute réunion tenue en dehors de Luxembourg est nulle.

8.7 Chaque administrateur peut intervenir à chaque réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail un autre administrateur comme mandataire, mais un administrateur non-résident fiscalement au Royaume-Uni ne peut pas désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement au Royaume-Uni. De plus, un administrateur non-résident fiscalement en Allemagne ne peut désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement en Allemagne.

8.8 Un administrateur, autre qu'un administrateur qui réside fiscalement au Royaume-Uni ou qu'un administrateur qui réside fiscalement en Allemagne, peut être désigné comme mandataire d'un ou plusieurs de ses collègues, à condition qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.

8.9 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni ou en Allemagne, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/ont physiquement au Royaume-Uni ou en Allemagne est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une conférence téléphonique où la majorité des participants sont physiquement présents à Luxembourg est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.10 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.11 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

8.12 Si un quorum du Conseil d'Administration ne peut pas être atteint à cause d'un conflit d'intérêt, les décisions adoptées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion et votant seront réputés régulières.

8.13 Lors des réunions du Conseil d'Administration, toutes les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et votant.

8.14 Nonobstant les dispositions de l'Article 8.11, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, firme ou autre entité n'est affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société a (ont) un intérêt personnel ou est (sont) administrateur(s), dirigeant(s) ou employé(s) d'une Société, firme ou autre entité. Tout administrateur qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contracte ou entre en affaire (sauf consentement préalable écrit de tous les Actionnaires) doit, du simple fait de son affiliation à une autre société, firme ou entité, être empêché à considérer, voter ou agir dans les matières en relation avec un tel contrat ou une telle affaire.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration

Les décisions du Conseil d'Administration seront actées dans des procès-verbaux signés par le président, par deux autres administrateurs, ou par les membres du bureau du conseil («bureau»). Tous les pouvoirs de représentations y resteront annexés.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Aucune démarche prévue dans cet Article 9 ne peut être accomplie au Royaume-Uni et les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie des ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. De plus, il peut nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social. La délégation en faveur d'un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable des actionnaires donnée en Assemblée Générale.

La Société est valablement engagée dans toute matière vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs. La Société est également valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été octroyé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Indemnisation

La Société peut indemniser tout administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour les dépenses raisonnables qu'il a réalisées en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il était partie par le simple fait qu'il est ou a été administrateur ou dirigeant de la Société, ou à sa demande, de toute autre personne morale de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et auprès de laquelle il n'a pas droit à une indemnisation, à l'exception des actions, procès ou procédures, dans lesquels il a finalement été reconnu responsable de négligence grave ou de faute lourde.

En cas de transaction, il y aura indemnisation seulement dans les matières couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseil que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation précité n'exclut pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 13. Audit

Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désigné(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, rémunération et la fin de leur fonction; une telle fonction ne peut excéder six (6) ans.

Les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus et remplacés à tout moment.

Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires

14.1 L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

14.2 Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.

14.3 Les Matières Réservées sont les suivantes:

- (a) la modification des Statuts;
- (b) la modification du capital social autorisé ou émis de la Société ou les droits qui y sont attachés;
- (c) l'installation de bureaux, centres administratifs et agences en dehors du Grand-Duché de Luxembourg;
- (d) l'approbation du Business Plan (plan d'activité) réalisé de temps en temps par le Conseil d'Administration (le «Business Plan»), ainsi que toutes les modifications substantielles du Business Plan;
- (e) sauf disposition contraire de la loi, la décision de mettre la Société en liquidation ou sous une autre gestion extérieure;
- (f) toutes les matières pour lesquelles le droit luxembourgeois requiert l'approbation unanime des Actionnaires ou une majorité des deux tiers des votes des Actionnaires à une Assemblée Générale;
- (g) tout emprunt important d'argent et tout accord de couverture associés ou contrats dérivés, à moins que de tels emprunts importants d'argent et de tels accords de couverture associés ou contrats dérivés ne soient prévus par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus);
- (h) toute acquisition ou cession de tout bien substantiel de la Société à moins que une telle acquisition ou cession ne soit prévue par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus); et
- (i) la constitution de tout gage, hypothèque, charge ou autre sûreté sur tous les biens ou sur substantiellement tous les biens de la Société à moins qu'un tel gage hypothèque, charge ou autre sûreté ne soit prévu par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus).

Art. 15. Assemblée générale annuelle des Actionnaires - Autres assemblées générales

15.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale Annuelle») se tient au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la localité du siège social tel que spécifié dans la convocation, le 1^{er} mardi du mois de mai de chaque année à 9h00.

15.2 Si ce jour correspond à un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

15.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'appréciation finale et absolue du Conseil d'Administration, de circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir au lieu et date spécifiés dans leur convocation respective.

Art. 16. Délibérations - Vote

16.1 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent à la demande conjointe de deux administrateurs.

16.2 L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit la demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.

16.3 Les Actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation doivent contenir l'ordre du jour de telles assemblées.

16.4 Si l'ensemble des Actionnaires est présent ou représenté à l'Assemblée Générale et s'il est établi qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

16.5 Chaque Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, ou télex comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être Actionnaire.

16.6 Le Conseil d'Administration peut fixer d'autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une Assemblée Générale.

16.7 Chaque Action donne à son Actionnaire droit à une (1) voix.

16.8 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la Loi de 1915 ou dans l'Article 14, les résolutions lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité des Actionnaires présents ou représentés et votant, sans exigence de quorum aucune.

16.9 Avant le début des délibérations, le président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

16.10 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau et tout Actionnaire qui le souhaite.

16.11 Toutefois, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, s'il doit en être fait des copies ou des extraits pour être produits devant les tribunaux et cours de justice ou pour un autre usage ceux-ci doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année comptable - Comptes annuels - Distributions des profits

Art. 17. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration arrêtera les comptes annuels de la Société selon la forme prévue par la Loi de 1915.

18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra le bilan de la Société et le compte des pertes et profits avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.

18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, le bilan, le compte des pertes et profits, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport des commissaires aux comptes ou au réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.

Art. 19. Distributions des profits

19.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des dépenses générales, charges sociales, amortissements, et provisions pour les événements passés et futurs tels que déterminés par le Conseil d'Administration représente le bénéfice net.

19.2 Chaque année, cinq (5) pour cent des bénéfices nets sont alloués à la constitution de la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social émis.

19.3 Le reste du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale.

19.4 Les dividendes, lorsqu'ils sont payables, seront distribués au moment et au lieu fixé par le Conseil d'Administration endéans les limites imposées par la décision de l'Assemblée Générale.

19.5 Sous réserve de tout accord avec au Actionnaire A disposant autrement, dans les cas où (i) l'Actionnaire B n'est pas ou cesse d'être membre du Groupe HBoS ou (ii) transfère les Actions B à un Cessionnaire B, tout dividende déclaré mais non payé ou toute distribution (incluant, sans limitation, tout remboursement, ou paiement d'intérêts d'un prêt actionnaire ne peut être payé à l'Actionnaire B aussi longtemps que l'actionnaire de l'Actionnaire A perçoit les produits relatifs à ces dividendes déclarés ou à une autre distribution.

19.6 L'Assemblée Générale peut décider d'allouer les profits et les réserves distribuables au remboursement du capital sans diminuer le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution

La Société peut être dissoute à tout moment par décision unanime de tous les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale.

Art. 21. Liquidation

Dans le cas d'une dissolution de la Société, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, sera déterminé conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.»

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat ou juriste de l'Etude WILDGEN & PARTNERS à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée.

Déclarations, frais et évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à dix-huit mille deux cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Rabia, D. Kolbach, A. Jarreton, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2006, vol. 537, fol. 92, case 9. – Reçu 13.866,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 octobre 2006.

J. Seckler.

(106235.3/231/1359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

SYRDALL PROPERTIES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, 1, Parc d'Activités Syrdall.

H. R. Luxemburg B 72.951.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 18. September 2006

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, ihre Mandate enden anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2006 zu beschließen hat:

- Herr Robert Schintgen, Privatbeamter, Vorsitzender, wohnhaft in 113, rue de Bridel, L-7217 Bérelange,
- Herr Herbert Müller, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in 14, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut,
- Herr Joachim Albert Wörz, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in 47, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,
- Herr Frank Nimax, Privatbeamter, wohnhaft in 21B, Cité Patton, L-9069 Ettelbrück.

Zum Aufsichtskommissar wird AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, gewählt. Sein Mandat endet ebenfalls anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2006 zu beschließen hat. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, den 19. September 2006.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104043.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

EMPORIO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 118.589.

La soussignée atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 2006 ont été nommés gérants Monsieur Norbertus J.H.J. van Hest, administrateur, né le 17 octobre 1957 à Eindhoven, Pays-Bas, détenteur du passeport des Pays-Bas No. NG0986730 et demeurant Stationsweg 116, NL-5611 BZ Eindhoven, Pays-Bas et Monsieur Marius Ritskes, administrateur, né le 27 mars 1959 à Velsen, Pays-Bas, détenteur du passeport des Pays-Bas No. ND0724067 et demeurant Parijslaan 79, NL-5627 TW Eindhoven, Pays-Bas, à effet du 1^{er} septembre 2006, en remplaçant Monsieur Jan H. van Leuvenheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 septembre 2006.

EMPORIO INTERNATIONAL, S.à r.l.

N.J.H.J. van Hest / M. Ritskes

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104051.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

ABF EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 114.908.

Extrait des résolutions écrites datées du 25 septembre 2006

Les managers ont décidé:

- De transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104119.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

I.T.M.A. S.A., I.T. & MANAGEMENT ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04383, ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104055.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

FERRERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 90.821.

La soussignée atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 2006 il a été nommé gérant unique Monsieur Gijsbertus A. van der Heijden, administrateur, né le 10 juillet 1955 à Gemert, Pays-Bas, détenteur du passeport des Pays-Bas No. NK0762408 et demeurant Kleine Looierstraat 20D, NL-6211 JL Maastricht, à effet du 1^{er} septembre 2006, en remplaçant la société TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 septembre 2006.

FERRERA, S.à r.l.

G.A. van der Heijden

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104058.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

BOVIA LIVING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 112.176.

Il résulte du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 15 septembre 2006 de la société BOVIA LIVING, S.à r.l. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle: MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOVIA LIVING, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104065.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

ACCENTURE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.874.

Pendant la période du 1^{er} juin 2006 au 31 août 2006, la Société et ses filiales ont racheté ou acheté conformément aux termes des articles 49-8 et 49bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'aux termes des statuts de la Société des actions de la Société.

Au 31 août 2006 la Société et ses filiales détenaient 194.117.186 actions de Catégorie III stipulées rachetables par les statuts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104072.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

100496

WERNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.093.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 septembre 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WERNER S.A.

AGIR LUXEMBOURG

Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104066.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

ARTICLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.103.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal du Conseil d'Administration de la société en date du 21 février 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

Le conseil décide à l'unanimité:

De nommer Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au siège de la société, Administrateur Délégué de la société, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

ARTICLE S.A.

P. Meunier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104068.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

**INTERNATIONAL SPONSORING FINANCE AND CONSULTING S.A. - (I S F AND C),
Société Anonyme.**

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 64.577.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 30 août 2006*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- De prendre acte de la volonté de Madame Céline Boussebassi et de ne pas renouveler son mandat d'administrateur.

- De renouveler les mandats de la société COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A., Monsieur Sébastien Vachon et Monsieur Jean François Guinot. Monsieur Jean-François Guinot est également reconduit à son poste d'administrateur-délégué. Leurs mandats viendront à échéance le 13 mai 2010.

- De ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la société OXFORDSHIRE SERVICES Ltd.

- De nommer à ce poste, la société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, dont le mandat arrivera à échéance le 13 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104071.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

100497

WALLY S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 59.128.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de lire:

Le siège social de la société WALLY S.A. n'a pas été transféré.

Une erreur a été commise lors de la publication du transfert de siège de la société WALLY S.A. au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le transfert du siège social concernait la société WALLY HOLDING S.A. (R.C.S. n° B 61.722) et non la société WALLY S.A. (R.C.S. n° B 59.128).

Au lieu de:

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU03081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104069.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

LSF5 GIGA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 880.000,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 112.581.

—
Il résulte de l'acte de constitution de la société LSF5 GIGA HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.052, que l'un des associés de la Société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, a apporté les 7.039 parts sociales ordinaires qu'il détenait dans la Société à la société à responsabilité limitée de droit Luxembourg LSF5 GIGA HOLDINGS, S.à r.l.

Sont désormais associés de la Société:

- LSF5 GIGA HOLDINGS, S.à r.l.: 7.039 parts sociales ordinaires; et

- KS HOLDINGS: 1 part sociale préférentielle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LSF5 GIGA INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104076.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

IRIS SECURITIES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.807.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2006

Transfert du Siège Social

Au 30 juin 2006, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

Centre Descartes, route d'Arlon, 287, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104108.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

100498

A.D.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.282.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104077.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

A.D.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.282.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104078.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

WATERVIEW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,-.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, rue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 85.124.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession en date du 2 décembre 2005 entre HUBER EQUITY CORPORATION, une société constituée sous le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801, Wilmington, Delaware, U.S.A. et HUBER EUROPE HOLDING LIMITED, une société constituée sous le droit de Gibraltar, ayant son siège social au 2 Church Street, HM 11, Hamilton, Bermuda qu'HUBER EQUITY CORPORATION a transféré toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société à HUBER EUROPE HOLDING LIMITED.

Il résulte d'un contrat de cession en date du 12 décembre 2005 entre HUBER EUROPE HOLDING LIMITED, et HUBER LUX FINANCING CO., S.à r.l., une société constituée sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 123, rue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg qu'HUBER EUROPE HOLDING LIMITED a transféré toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société HUBER LUX FINANCING CO., S.à r.l.

L'actionnariat de la Société se compose désormais de:

- HUBER LUX FINANCING CO., S.à r.l.: 1000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Pour WATERVIEW, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104079.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

RS PORTFOLIO CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 77.216.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2006

Transfert du siège social

Au 30 juin 2006, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

- Centre Descartes, route d'Arlon, 287, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104109.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

INTERIEUR BAUWENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.941.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 septembre 2006.

Signatures.

(104080.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

LSF5 GIGA INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 106.250,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 116.389.

Il résulte de l'acte de constitution de la société LSF5 GIGA HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.052, que l'un des associés de la Société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, a apporté les 99 parts sociales ordinaires qu'il détenait dans la Société à la société à responsabilité limitée de droit Luxembourg LSF5 GIGA HOLDINGS, S.à r.l.

Sont désormais associés de la Société:

- LSF5 GIGA HOLDINGS, S.à r.l.: 99 parts sociales ordinaires; et
- LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.: 1 part sociale préférentielle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LSF5 GIGA INVESTMENTS II, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104081.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

MORTGAGE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 89.775.

Conseil d'Administration:

En date du 11 septembre 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de MORTGAGE HOLDINGS S.A. a décidé de nommer, avec effet au 13 juin 2006,

- M. Kalman Pomazi, né le 27 novembre 1961 à Budapest (Hongrie), de nationalité hongroise, résidant à Nedü utca 34, H-1028 Budapest, Hongrie, en tant que nouvel Administrateur;

- M. Michal Vetrovsky, né le 30 juin 1962 à Prague (République Tchèque), de nationalité tchèque, résidant à Renoirova 1051/2A, CZ-15000 Prague, République Tchèque, en tant que nouvel Administrateur B.

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104084.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

LA ZITOUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8039 Strassen, 10, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 75.173.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU07003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signatures.

(104100.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

100500

BM LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 93.450.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 2 novembre 2004:

1. L'intégralité du capital social est représentée.
2. Révocations, démission et nominations. L'Assemblée Générale révoque Messieurs Philippe Brisbois à la date du 7 janvier 2004 et Türkay Sicim à la date du 24 mai 2004 et accepte la démission de Monsieur Armand Muller de son poste d'administrateur délégué à la gestion journalière, celui-ci reste administrateur. L'Assemblée Générale désigne à l'unanimité en qualité de nouveaux administrateurs Mademoiselle Claudia Muller et Madame Jeannine Giordano domiciliées 59, rue Basse Hermalle à B-4600 Visé. Le conseil d'administration nomme Claudia Muller au poste d'administrateur délégué à la gestion journalière.
3. Commissaire aux comptes. L'Assemblée générale révoque Monsieur Philippe Mottoulle et nomme, en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société I.C.A.S., S.à r.l., dont le siège social est établi au 7, rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg.

Fait à Mamer, le 20 juin 2006.

Pour BM LUX S.A.

C. Muller

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104087.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

CARRE-IMMO, Société Anonyme.
Siège social: L-1321 Luxembourg, 310, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 108.320.

Extrait du Conseil d'Administration du 18 septembre 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration, délibérant valablement, accepte à l'unanimité la démission M. Patrick Castel, employé privé, demeurant à L-1279 Luxembourg, 23, rue Général Omar N. Bradley, de sa fonction d'administrateur délégué. M. Patrick Castel demeure administrateur de la société.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration constate que M. Jérôme Di Lorenzo, employé privé, demeurant à L-5692 Elvange, 16, Cité Ovenacker reste unique administrateur délégué de la société. Conformément aux statuts, la société est engagée par la signature unique de M. Jérôme Di Lorenzo ou avec sa co-signature obligatoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104088.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

CORE CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 117.431.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2006:

- est confirmée la nominations de BDO - COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg aux fonctions de réviseur d'entreprises, ceci en accord avec l'article 14 des Statuts.

Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle ordinaire de 2007.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour CORE CAPITAL MANAGEMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06612. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104122.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

100501

UNITED FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.575.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société
le mercredi 23 août 2006 à 14.00 heures*

Cinquième résolution

L'Assemblée ratifie la nomination de MM. Jérôme Tournigand et Olivier Maugarny au poste d'administrateur de la Société avec effet au 30 novembre 2005 en remplacement de Mme Huguette Espen et M. Gérard Doumenc.

Puis l'Assemblée prend connaissance de la démission de MM. Jérôme Tournigand et Francis Guerra avec effet au 30 avril 2006. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir à leur remplacement et de réduire le nombre des administrateurs à 3.

L'Assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de MM. Alan Mudie, Marcel Gaillard et Olivier Maugarny pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.

Sixième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104117.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

MOLLIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.812.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 21 juillet 2006 que:

- l'assemblée accepte la démission des administrateurs sortants, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci avec effet immédiat;

- l'assemblée accepte la démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci avec effet immédiat;

- L'assemblée nomme les administrateurs suivants:

* M. Pieter van Nugteren, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

* LUX KONZERN, S.à r.l., domiciliée au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

* LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., domiciliée au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- L'assemblée nomme comme Commissaire aux Comptes:

* CO-VENTURES S.A., domiciliée au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 21 juillet 2006.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104121.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

REBRIFI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 30.188.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104130.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

ANIREK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.625.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires qui s'est tenue le 29 août 2006 à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer:

- M. Koen Lozie, Administrateur de sociétés, rue des Sacrifiés, 18, L-Garnich,
- M. Jean Quintus, Administrateurs de sociétés, rue Fischbach, 11, L-Blaschette,
- COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg,

en tant qu'Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 statuant sur les comptes arrêtés au 31 mars 2007.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer, EM AUDIT ET CONSEILS S.A., Genève, en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 statuant sur les comptes arrêtés au 31 mars 2007.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104125.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

HEIKO LUXEMBURG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8356 Garnich, 7, rue des Sacrifiés.
R. C. Luxembourg B 76.348.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2006, réf. DSO-BU00129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Garnich, le 27 septembre 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(104131.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

FCM FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.244.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104134.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

SCAFF LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 81.342.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 21 septembre 2006 à 10.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A., Administrateurs ainsi que de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104137.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

SUDGAZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 150, rue J.-P. Michels.
R. C. Luxembourg B 5.248.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2006, que les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Hoffmann Will, Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-3743 Rumelange, 1A, rue Nic. Pletschette;
 - Monsieur Rosenfeld Romain, Vice-Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-4807 Rodange, 2, rue Nic. Biever;
 - Monsieur Frisch Nicolas, Administrateur-délégué, demeurant à L-3862 Schiffange, 100, Cité Op Soltgen;
 - Monsieur Tonnar Jean, Administrateur-délégué, demeurant à L-4336 Esch-sur-Alzette, 12, rue de la Tuilerie;
 - Monsieur Halsdorf Jeannot, Administrateur-délégué, demeurant à L-4795 Linger, 34, rue du Bois;
 - Monsieur Medinger Camille, Administrateur, demeurant à L-4394 Pontpierre, 21, rue de l'Ecole;
 - Monsieur Sinner Arthur, Administrateur, demeurant à L-3390 Peppange, 73, rue de Crauthem;
 - Monsieur Hager Daniel, Administrateur, demeurant à L-4482 Belvaux, 43, rue Michel Rodange;
 - Monsieur Hipp Gérard, Administrateur, demeurant à L-4795 Linger, 24, rue du Bois;
 - Madame Lucas Romy, Administrateur, demeurant à L-3961 Ehlinge-sur-Mess, 32, rue de Roedgen;
 - Monsieur Hautus Daniel, Administrateur, demeurant à L-4964 Clemency, 37, Chemin d'Arlon;
 - Monsieur Franck Henri, Administrateur, demeurant à L-8356 Garnich, 5, rue St Hubert;
 - Monsieur Englebert Christian, Administrateur, demeurant à L-4209 Esch-sur-Alzette, 22, rue Michel Lentz;
 - Monsieur Meisch Marcel, Administrateur, demeurant à L-4601 Differdange, 11, avenue de la Liberté;
 - Monsieur Goelhausen Marco, Administrateur, demeurant à L-4487 Belvaux, 110, rue de Soleuvre;
 - Monsieur Frantzen Guy, Administrateur, demeurant à L-3255 Bettembourg, 30, rue Luc;
 - Monsieur Warken Ernest, Administrateur, demeurant à L-3761 Tétange, 5, rue Thomas Byrne;
 - Monsieur Hahn Ady, Administrateur, demeurant à L-4995 Schouweiler, 5, rue du Stade.
- Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2007.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur Cannive Patrick, Commissaire de surveillance, demeurant à L-4322 Esch-sur-Alzette, 2, rue de la Source;
 - Monsieur Krecke Henri, Commissaire de surveillance, demeurant à L-4849 Rodange, 10, rue des Romains.
- Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2007.

Réviseur d'entreprise:

La société INTERAUDIT, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2007.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour SUDGAZ S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05749. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104135.3//45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

CAPTIVA 2 JOHANNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 112.237.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 110.556, here represented by its General Partner, CAPTIVA CAPITAL II, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe, here duly represented by one of its managers Mr. Michel van Krimpen, he himself represented by Mr. Marc Torbick, lawyer and/or Mrs. Corinne Muller, lawyer, both with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 24th, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in his capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A., is the sole partner of CAPTIVA 2 JOHANNES, S.à r.l., a limited liability corporation with registered office in L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe, incorporated under the name of CAIRNGORN, S.à r.l. by deed of the notary Henri Hellinckx, residing in Mersch, on November 16th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 425 of February 27th, 2006, and the Articles of Associations have been modified last time by deed of the same notary, on December 1st, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 779 of April 19th, 2006.

The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares, with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to twenty-five thousand euro (25,000.- EUR), by issuing one hundred (100) new shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and liberation

The appearing sole partner declares to subscribe the one hundred (100) new shares and to pay them up, fully in cash, at their par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, together with a total issue premium of one million four hundred and seventy-five thousand euro (1,475,000.- EUR) so that the amount of one million four hundred eighty-seven thousand five hundred euro (1,487,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital is set at twenty five thousand euro (25,000.- EUR) divided into two hundred (200) share quotas of one hundred and twenty five euro (125.- EUR) each.

In addition to the corporate capital, issue premiums for a total sum of EUR 1,475,000.- have been paid on the Shares. Shares may be issued with a share premium.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its shares which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille six, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.556, ici représenté par son actionnaire commandité, CAPTIVA CAPITAL II, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe, ici dûment représenté par un de ses gérant Monsieur Michel van Krimpen, lui-même représenté par Monsieur Marc Torbick, avocat et/ou Madame Corinne Muller, avocate, les deux avec même adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 22 août 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A. est la seule associée de la société à responsabilité limitée CAPTIVA 2 JOHANNES, S.à r.l., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe, constituée sous la dénomination de CAIRNGORN, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Mersch, en date du 16 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 425 du 27 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 779 du 19 avril 2006.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

100505

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), par l'émission de cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérées en espèces, ensemble avec une prime d'émission totale de un million quatre cent soixante-quinze mille euros (1.475.000,- EUR), de sorte que le montant de un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (1.487.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par deux cent (200) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

En plus du capital social, des primes d'émission pour un montant de un million quatre cent soixante-quinze mille euros (1.475.000,- EUR) ont été payées.

Les parts peuvent être émises avec une prime d'émission.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Le conseil de Gérance pourra créer ponctuellement des réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le conseil de Gérance pour compenser des moins values réalisées ou latentes ou pour le paiement de tout dividende ou toute autre distribution.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Muller, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 août 2006, vol. 470, fol. 84, case 4. – Reçu 14.875 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(105300.3/5770/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

CAPTIVA 2 JOHANNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 112.237.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(105304.3/5770/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

ANDROMEDE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 32.594.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104142.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

GENERAL BEAUTY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss.

R. C. Luxembourg B 119.747.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Madame Gaëtane Gerouville, commerçante, née à Dinant (Belgique), le 17 mai 1975, demeurant à B-4690 Bassenge, 11, rue Frenay Nizet (Belgique).

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de GENERAL BEAUTY.

Art. 3. La société a pour objet l'intermédiaire du commerce en matériel esthétique.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Doncols.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Gaëtane Gerouville, commerçante, demeurant à B-4690 Bassenge, 11, rue Frenay Nizet (Belgique).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss.
- 2.- Madame Gaétane Gerouville, commerçante, née à Dinant (Belgique), le 17 mai 1975, demeurant à B-4690 Bassenge, 11, rue Frenay Nizet (Belgique), est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Gerouville, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2006, vol. 539, fol. 2, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 octobre 2006.

J. Seckler.

(105973.3/231/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

TAWBA S.C.I., Société Civile Immobilière.
Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.
R. C. Luxembourg E 3.212.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit septembre

Ont comparu:

- 1- Chelbat Nabil, né le 10 août 1972 à Ouled M'Rah, demeurant à L-5956 Itzig, rue de la Corniche, 24
- 2- Gouzoul Fatima, née le 3 mai 1967 à Casablanca, demeurant à L-5956 Itzig, rue de la Corniche, 24

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: TAWBA S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la cession, la location de biens immobiliers, ainsi que la gestion d'un ou plusieurs immeubles.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision des associés à la majorité des voix.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Titre II - Capital social - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de trois mille euros (3.000,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de trente euros (30,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Chelbat Babil, préqualifié, cinquante parts sociales	50 parts
2.- Madame Gouzoul Fatima, préqualifiée, cinquante parts sociales	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de trois mille euros (3.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des autres associés (à l'exception des descendants en ligne directe en cas de mort de l'un des associés).

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III - Administration de la Société

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

La société est engagée à l'égard des tiers, par la signature individuelle du ou des gérant(s).

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Titre IV - Dissolution - Liquidation

Art. 11. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Art. 12. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V - Dispositions générales

Art. 13. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

100509

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Gouzoul Fatima, préqualifiée, est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- 3.- Le siège social de la société est fixé à L-1630 Luxembourg, rue Glesener, 26

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Et après lecture faite aux comparants, le présent acte est signé.

N. Chelbat, F. Gouzoul.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00085. – Reçu 184 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105025.3//68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

NOVELL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 75.941.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 26 juillet 2006 que:

L'associée unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Michel Goossens, demeurant au 3, rue de l'Hôtel, B-7090 Steenkerque, Belgique, de son poste de gérant de la Société avec effet en date du 31 août 2005.

L'associé unique de la Société a décidé la révocation de Monsieur Craig Alan Dynes, demeurant au 42, Smithshire Estates, Etats-Unis d'Amérique MA 01810 Anover, de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat.

L'associé unique de la Société a également nommé Madame Liliane Peeters, née le 5 janvier 1954 à Uccle, Belgique et résidant au 15, rue de Leau, Helecine, Belgique, au poste de gérant de la Société avec effet en date du 31 août 2005.

En conséquence, Mme Liliane Peeters résidant au 15, rue de Leau, Helecine, Belgique, est désormais la gérante unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris, le 3 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104140.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

TANGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 59.560.

—

Extrait sincère et conforme des résolutions du conseil d'administration, prises à l'unanimité le 21 septembre 2006

Première résolution

Le Conseil d'administration décide d'annuler la délégation journalière accordée à M. Alex Zivoder.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière à M. Rafael Ros Montero, né le 11 mars 1971 à Palencia, Espagne et demeurant à Ferme de Lorentzscheuer, L-8059 Bertrange.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration décide que, dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature de M. Rafael Ros Montero.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TANGO S.A.

ETUDE D'AVOCATS S. LE GOUEFF

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104151.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

100510

ASORO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 78.103.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 25 septembre 2006, que:

- M. Lennart Stenke (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède), 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, fut réélu comme administrateur et administrateur-délégué de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012;

- Mme René Faltz (né le 17 août 1953 à Luxembourg), 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, fut réélu comme administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012;

- M^e Thomas Felgen (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg), 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, fut réélu comme administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012;

- THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, fut réélu comme commissaire aux comptes sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104141.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

PANI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.973.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104143.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

BASIC SYSTEM LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 56, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 106.968.

L'an deux mille six, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Caroline Cipolat, épouse de Monsieur Yves Garatti, employée privée, née le 10 mars 1959 à Villerupt, demeurant au 69, rue Emile Zola, F-54190 Villerupt,

ici représentée par Yves Garatti, employé privé, né le 18 août 1952 à Paris, demeurant au 69, rue Emile Zola, F-54190 Villerupt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Villerupt (France), le 12 septembre 2006.

2.- Monsieur Yves Garatti, prénommé, agissant en son nom personnel.

La procuration prémentionnée restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée BASIC SYSTEM LUX, S.à r.l., ayant son siège social au 42, route de Luxembourg, L-4220 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.968, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 760 du 29 juillet 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné, en date du 3 mai 2006, en voie de publication au Mémorial C, prennent la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-4220 Esch-sur-Alzette, 42, route de Luxembourg au 56, route d'Esch, L-4450 Belvaux.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Sanem».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. Garatti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2006, vol. 907, fol. 17, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(106048.3/239/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

BASIC SYSTEM LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 56, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 106.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(106049.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

EVERYDAY MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 78.227.

Extrait sincère et conforme des résolutions du conseil d'administration, prises à l'unanimité le 21 septembre 2006

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la société EVERYDAY MEDIA S.A. tenue le 21 septembre 2006 que, suivant autorisation préalable accordée par les actionnaires au conseil, le conseil a décidé d'accorder la gestion journalière et la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à M. Yves Gordet, directeur de société, né le 8 juillet 1953 à Differdange et demeurant au 8, rue Michel Rodange, L-7248 Bereldange, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EVERYDAY MEDIA S.A.

ETUDE D'AVOCATS S. LE GOUEFF

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104146.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

EVERYDAY PROD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 69.802.

Extrait sincère et conforme des résolutions du conseil d'administration, prises à l'unanimité le 21 septembre 2006

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la société EVERYDAY PROD S.A. tenue le 21 septembre 2006 que, suivant autorisation préalable accordée par les actionnaires au conseil, le conseil a décidé d'accorder la gestion journalière et la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à M. Yves Gordet, directeur de société, né le 8 juillet 1953 à Differdange et demeurant au 8, rue Michel Rodange, L-7248 Bereldange, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EVERYDAY PROD S.A.

ETUDE D'AVOCATS S. LE GOUEFF

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104147.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

100512

MEDIA TELE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 106.239.

Extrait sincère et conforme des résolutions du conseil d'administration, prises à l'unanimité le 21 septembre 2006

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la société MEDIA TELE S.A., tenue le 21 septembre 2006 que, suivant autorisation préalable accordée par les actionnaires au conseil, le conseil a décidé d'accorder la gestion journalière et la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à M. Yves Gordet, directeur de société, né le 8 juillet 1953 à Differdange et demeurant au 8, rue Michel Rodange, L-7248 Bereldange, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MEDIA TELE S.A.

ETUDE D'AVOCATS S. LE GOUEFF

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104149.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

CitiMoney S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 23.113.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires
tenue exceptionnellement le 28 août 2006 à 15.00 heures au siège social*

- L'Assemblée a pris note de la démission de Monsieur Jay Gerken, comme Administrateur et Président du Conseil avec effet au 1^{er} août 2006.

- L'Assemblée a décidé de réélire Madame Ursula Schliessler, 5, Latimer Way, Knotty Green, Beaconsfield, HP9 2UD Buckinghamshire, UK, au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur John Alldis Alldis, 4, rue Belle-Vue, L-4974 Dippach, au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Simon Airey, rue du Poivre, Beau Verd Farm, GB JE3N 4FS St. John, au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Philip W. Heston, 2000, Azalea Ridge Road, USA 28739-3900 Hendersonville, au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- KPMG AUDIT a été réélue en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé pour l'année comptable commençant, le 1^{er} avril 2006.

- L'Assemblée a pris connaissance de la réélection de M. John Alldis et Mme Ursula Schliessler en qualité d'Administrateur-délégué qui peuvent agir comme représentant unique de la Société pour tout acte de gestion journalière.

Pour le compte de CitiMoney S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04560. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104150.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.